



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2015
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-huitième session

Points 2 et 5 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Rapport de la vingt et unième réunion annuelle des rapporteurs et représentants spéciaux, experts indépendants et présidents des groupes de travail des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, y compris des informations actualisées sur les procédures spéciales

Note du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*, **

Rapporteuse: Mireille Fanon-Mendes-France

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 2004/76 de la Commission des droits de l'homme, porte sur les activités menées au titre des procédures spéciales entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 et sur les principales questions abordées à la vingt et unième réunion annuelle des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, tenue à Genève du 29 septembre au 3 octobre 2014.

* Les annexes du présent rapport sont distribuées dans la langue originale seulement.
** Soumission tardive.

GE.15-01243 (F) 040315 060315



* 1 5 0 1 2 4 3 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Faits et chiffres	3–29	3
A. Nouveaux mandats.....	3	3
B. Titulaires de mandat	4	3
C. Visites de pays et invitations permanentes	5–6	4
D. Communications	7–9	4
E. Rapports et études thématiques.....	10–13	4
F. Contributions à l'établissement de normes ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits de l'homme.....	14–18	5
G. Communication avec les médias et sensibilisation de l'opinion publique	19	7
H. Autres activités	20–29	7
III. Activités du Comité de coordination des procédures spéciales.....	30–33	9
IV. Vingt et unième réunion annuelle des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales	34–100	9
A. Méthodes de travail.....	36–48	10
B. Consultations avec les parties prenantes.....	49–50	12
C. Difficultés rencontrées par le système	51–59	13
D. Questions thématiques	60–72	14
E. Échange de vues avec des représentants de l'ONU et d'autres parties prenantes.....	73–100	17
Annexes		
I. Statistics of current mandate holders (as at December 2014)		22
II. Country visits conducted in 2014.....		24
III. Standing invitations.....		29
IV. States not yet visited by any mandate holder		31
V. Communications		32
VI. Themes addressed in special procedures reports		35
VII. Joint statements		42
VIII. Mandate holders attending the twenty-first annual meeting.....		43
IX. Non-exhaustive list of follow-up activities undertaken by mandate holders in 2014.....		46
X. Statement by the Chairperson of the Coordination Committee		49

I. Introduction

1. En 2014, les procédures spéciales ont continué de jouer un rôle primordial dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Les titulaires de mandat se sont penchés sur tous les types de droits – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – ainsi que sur des questions intéressant des groupes particuliers. Ils ont fait rapport au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, ont réalisé des visites de pays et ont réagi à des cas individuels et à des préoccupations plus larges de nature structurelle en adressant des communications à des États et à d'autres entités. Ils ont également réalisé des études thématiques, organisé des consultations d'experts et contribué à l'élaboration de normes internationales relatives aux droits de l'homme, se sont livrés à des activités de plaidoyer, ont sensibilisé le public et ont fourni des conseils et un appui aux fins de la coopération technique. Les exemples donnés dans le présent rapport le sont uniquement à titre indicatif et ne rendent pas compte de toutes les activités menées par tous les titulaires de mandat.

2. Le présent rapport contient des données et des chiffres sur les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et sur leurs réalisations en 2014, y compris des exemples concrets de leurs contributions à la promotion des droits de l'homme. Y sont décrites les activités du Comité de coordination des procédures spéciales et les principaux points examinés par les titulaires de mandat lors de leur vingt et unième réunion annuelle. La réunion annuelle trouve son origine dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, selon lesquels il importe de préserver et de renforcer le système que constituent les procédures spéciales et de lui donner les moyens d'harmoniser et de rationaliser ses travaux dans le cadre de réunions périodiques¹.

II. Faits et chiffres

A. Nouveaux mandats

3. En 2014, le Conseil des droits de l'homme a créé deux nouveaux mandats relatifs aux thèmes suivants: les droits des personnes handicapées, et les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme. Il a également créé un mandat de pays, relatif au renforcement de capacités et à la coopération technique en Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme. Le système des procédures spéciales se compose actuellement de 53 mandats, dont 39 mandats thématiques et 14 mandats se rapportant à des pays.

B. Titulaires de mandat

4. On dénombre au total 77 titulaires de mandat, issus de tous les groupes géographiques des Nations Unies, dont 31 ont été nommés en 2014. Au 31 décembre 2014, 23,68 % des titulaires étaient issus des États d'Afrique, 19,74 % des États d'Asie, 11,84 % des États d'Europe orientale, 19,74 % des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 25 % du Groupe occidental (voir annexe I). Au total, on compte 38 % de femmes et 62 % d'hommes parmi les titulaires de mandat.

¹ A/CONF.157/24 (Part I), partie II, par. 95.

C. Visites de pays et invitations permanentes

5. En 2014, les titulaires de mandat ont effectué 80 visites de pays dans 60 États et territoires (voir annexe II). Un État Membre (Cameroun) et un État non membre observateur (État de Palestine) ont été ajoutés à la liste de ceux ayant adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, dont le nombre s'élève maintenant à 110 (voir annexe III).

6. Au fil des ans, 167 États (soit 86,5 %) ont accepté des demandes de visites de pays, et 166 ont reçu la visite d'au moins un titulaire de mandat. Au total, 26 États (soit 13,4 %) n'ont jamais reçu de demande de visite d'un ou de plusieurs titulaires de mandat ou n'y ont jamais répondu favorablement (voir annexe IV).

D. Communications

7. En 2014, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont adressé au total 553 communications à 116 États, dont 451 envoyées conjointement par plusieurs titulaires de mandat. Ces communications concernaient au moins 1 061 personnes, dont 179 femmes. Au total, 237 réponses ont été reçues (soit l'équivalent de 42,7 % des communications) et 135 communications ont fait l'objet d'un suivi de la part des titulaires de mandat (voir annexe V). Certaines réponses se résumaient à un accusé de réception, tandis que d'autres étaient plus approfondies. Trois rapports sur les communications ont été soumis au Conseil des droits de l'homme à différentes sessions².

8. Comme suite aux avis qu'il avait rendus qualifiant d'arbitraire la détention des requérants concernés, le Groupe de travail sur la détention arbitraire a été informé, en 2014, de la libération de 17 civils et de 230 militaires.

9. Au cours de la même année, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a transmis 259 nouveaux cas de disparition forcée, dont 69 au titre de la procédure d'action urgente. Le Groupe de travail a également élucidé 47 cas.

E. Rapports et études thématiques

10. En 2014, 135 rapports ont été soumis au Conseil des droits de l'homme (y compris 64 rapports de visites de pays) et 36 à l'Assemblée générale (voir annexe VI).

11. Certains titulaires de mandat nouvellement nommés ont axé leur premier rapport sur leurs méthodes de travail et sur leurs priorités. Ce fut le cas des titulaires de mandat concernant les thèmes suivants: la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants; les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels; le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que le droit à la non-discrimination à cet égard; la situation des défenseurs des droits de l'homme; le droit à l'alimentation; l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme; les droits des peuples autochtones; les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences; et les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux.

² A/HRC/25/74, A/HRC/26/21 et A/HRC/27/72.

12. Un certain nombre de titulaires de mandat sortants ont récapitulé les résultats obtenus au cours de leur mandat dans leur dernier rapport. Ce fut le cas des titulaires de mandat concernant les thèmes suivants: la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants; les droits des peuples autochtones; les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels; la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants; le droit à l'alimentation; la situation des défenseurs des droits de l'homme; les droits de l'homme et l'extrême pauvreté; et le droit à l'eau potable et à l'assainissement. Dans son rapport final, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge a fait part de ses réflexions sur les travaux menés pendant les six années de son mandat. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences s'est intéressée aux faits survenus dans ce domaine au sein du système des Nations Unies³.

13. Certains titulaires de mandat ont contribué au débat sur le programme de développement pour l'après-2015, notamment les titulaires de mandat chargés des droits de l'homme et de la solidarité internationale, des questions concernant les minorités, des droits des peuples autochtones, des droits de l'homme des migrants et de l'indépendance des juges et des avocats.

F. Contributions à l'établissement de normes ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits de l'homme

14. En 2014, les titulaires de mandat ont continué de contribuer au développement progressif du droit international des droits de l'homme par le biais d'études et de consultations et en élaborant des principes directeurs dans divers domaines précis. Par exemple, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement a publié un manuel pour la réalisation de ce droit⁴, avec pour objectif de fournir à tous les acteurs concernés des orientations et des outils concrets permettant de mieux comprendre la signification de ce droit de l'homme. La Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, a publié un ensemble de principes fondamentaux concernant le droit à un recours effectif pour les victimes de la traite⁵, conçu pour être un «instrument vivant» que les professionnels et les agents de la force publique peuvent utiliser dans leur travail quotidien de lutte contre la traite. En application de la résolution 20/16 du Conseil, le Groupe de travail sur la détention arbitraire s'est lancé dans l'élaboration d'un projet de principes de base et de lignes directrices concernant les recours et procédures devant être disponibles eu égard au droit des personnes privées de leur liberté d'introduire un recours devant un tribunal. Le projet sera présenté au Conseil à sa trentième session. L'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale a présenté au Conseil, pour observations, un projet de déclaration sur les droits des peuples et des individus à la solidarité internationale⁶. Le projet illustre la manière dont la solidarité internationale s'est muée en un droit concret permettant de s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté, de l'inégalité et des autres problèmes mondiaux qui font obstacle aux droits de l'homme. Un projet révisé sera soumis au Conseil et à l'Assemblée générale d'ici à 2016.

³ A/HRC/26/38.

⁴ A/HRC/27/55/Add.3.

⁵ A/HRC/26/18, annexe.

⁶ A/HRC/26/34, annexe.

15. Plusieurs rapports soumis au Conseil et à l'Assemblée générale contenaient des recommandations concernant le développement du droit international. Par exemple, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a recommandé que le Comité des droits de l'homme élabore et adopte une observation générale sur le droit à la protection de la vie privée en ligne⁷. La Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté a recommandé qu'on élabore un protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels adapte ses méthodes de travail en vue de suivre la mise en œuvre des socles de protection sociale⁸. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes a recommandé de conclure un instrument juridiquement contraignant sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes afin de combler les lacunes du droit international des droits de l'homme dans ce domaine⁹. Le Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a recommandé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant concernant les sociétés militaires et de sécurité privées. L'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable continue d'appuyer les travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé du projet de déclaration des Nations Unies sur le droit à la paix.

16. Les titulaires de mandat ont contribué au débat sur les droits de l'homme en portant à l'attention de la communauté internationale des questions telles que l'utilisation de drones dans le cadre d'opérations antiterroristes létales extraterritoriales¹⁰; l'utilisation croissante d'aéronefs téléguidés ou de drones armés ainsi que des nouveaux systèmes d'armes autonomes¹¹; l'utilisation de moyens de surveillance numérique de masse à des fins de lutte contre le terrorisme¹²; la mise en œuvre du droit à la sécurité sociale grâce à l'adoption universelle de socles de protection sociale¹³; et le recours à des sociétés militaires et de sécurité privées¹⁴.

17. Le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a publié un recueil d'articles rédigés par plus d'une trentaine d'experts internationaux qui examinent et élargissent les interprétations pouvant être faites de son rapport sur les abus dans les établissements de soins de santé¹⁵. Le rapport du Rapporteur spécial a effectivement donné lieu à un vaste débat sur des questions telles que les soins palliatifs, les traitements psychiatriques forcés et l'assignation chirurgicale du sexe pour les personnes intersexuées.

18. Les titulaires de mandat ont été témoins d'évolutions positives dans les cadres juridiques et politiques nationaux. Par exemple, une loi interdisant la traite des êtres humains a été adoptée aux Seychelles à la suite de la visite de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. Cette loi érige la traite des êtres humains en infraction pénale et prévoit des dispositions pour la protection et la réadaptation des victimes, et crée officiellement un comité interministériel chargé d'harmoniser les efforts déployés par l'État pour lutter contre la traite des êtres humains et

⁷ A/69/397, par. 64.

⁸ A/69/297, par. 61 et 62.

⁹ A/69/368, par. 71.

¹⁰ Voir A/68/389 et A/HRC/25/59.

¹¹ A/HRC/26/36.

¹² A/69/397.

¹³ A/69/297.

¹⁴ A/69/338.

¹⁵ A/HRC/22/53.

de superviser la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux fondés sur les recommandations de la Rapporteuse spéciale.

G. Communication avec les médias et sensibilisation de l'opinion publique

19. Au cours de la période considérée, les titulaires de mandat ont publié, individuellement ou conjointement, 379 communiqués de presse et déclarations publiques. En outre, plusieurs articles ont été publiés sur le Web, de même que trois documentaires¹⁶ sur la visite de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement au Brésil, sur celle de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, en Italie, et sur celle du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition en Uruguay.

H. Autres activités

20. Les titulaires de mandat ont continué de se concerter avec de nombreuses parties prenantes et institutions et à mener diverses activités visant à plaider en faveur d'une meilleure protection des droits de l'homme.

21. Le 30 mai 2014, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a tenu une réunion avec le Conseil de sécurité selon la formule «Arria», sur le thème «Protection des personnes déplacées dans leur propre pays: enjeux et rôle du Conseil de sécurité». Le 28 octobre, il a également participé à un débat public du Conseil sur les femmes, la paix et la sécurité, consacré notamment au thème «Femmes et filles déplacées: dirigeantes et survivantes». Le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones a participé à la session de l'Instance permanente sur les questions autochtones qui s'est tenue en mai, à New York, ainsi qu'à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones, au mois de septembre. De même, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a participé, en mars, à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, tandis que l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme a pris la parole devant le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement à sa cinquième session, en juillet.

22. En 2014, 12 titulaires de mandat ont participé à des réunions-débats tenues en marge des sessions du Conseil des droits de l'homme. À la suite des deux rapports consécutifs soumis par la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels sur le discours historique et le discours mémoriel dans les sociétés divisées¹⁷, le Conseil a décidé d'organiser, à sa vingt-septième session, une réunion-débat sur la question. Le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a participé à cette réunion en tant qu'expert invité, illustrant ainsi les liens qui existent entre les deux mandats sur cette question.

23. Comme suite à une recommandation du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, le Conseil a tenu, à sa vingt-septième session, une réunion-débat sur l'utilisation d'aéronefs téléguidés ou de drones armés dans les opérations antiterroristes et militaires, avec la

¹⁶ Disponible sur le site du HCDH à l'adresse www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Welcomepage.aspx.

¹⁷ A/68/296 et A/HRC/25/49.

participation du Rapporteur spécial et du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.

24. Les titulaires de mandat ont continué d'organiser des réunions d'experts sur des thèmes se rapportant à leur mandat respectif. En novembre 2014, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a convoqué une réunion d'experts sur les dilemmes et les problèmes rencontrés dans la lutte contre l'utilisation du profilage racial par les agents des forces de l'ordre. Les résultats de la réunion serviront de base au rapport thématique qu'il soumettra au Conseil à sa vingt-neuvième session.

25. Sous la conduite du Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme, le troisième Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme s'est tenu à Genève, du 1^{er} au 3 décembre 2014. Y ont participé quelque 2 000 représentants du secteur privé, de gouvernements et de la société civile. Le Forum avait pour thème «Faire progresser la question des entreprises et des droits de l'homme à l'échelle mondiale: alignement, adhésion et responsabilisation». Le rapport du Forum sera présenté au Conseil à sa vingt-neuvième session¹⁸.

26. Le Forum sur les questions relatives aux minorités a tenu sa septième session, les 25 et 26 novembre 2014, sous la direction de la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités¹⁹. Quelque 570 participants y ont assisté, dont des représentants d'États Membres, d'organisations non gouvernementales, d'organismes intergouvernementaux régionaux et d'organismes des Nations Unies. Les discussions étaient axées sur le thème «Prévention de la violence et des atrocités visant des minorités et mesures à prendre face à de tels actes». Les recommandations du Forum seront présentées au Conseil à sa vingt-huitième session.

27. Les contributions de fond du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ont joué un rôle important dans l'adoption par l'Assemblée générale, le 18 novembre 2014, d'un programme d'activités pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) sur le thème «Personnes d'ascendance africaine: reconnaissance, justice et développement»²⁰. Ce programme prévoit la création d'un forum à l'intention des personnes d'ascendance africaine et l'élaboration d'une déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine. La Décennie internationale a été officiellement lancée au Siège de l'ONU, à New York, le 10 décembre.

28. Un certain nombre de titulaires de mandat, ayant suivi de près les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et l'élaboration de projets de documents sur la réalisation des objectifs de développement durable, ont plaidé en faveur d'un objectif distinct relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et de l'intégration d'une perspective de genre dans tous les autres objectifs.

29. Les titulaires de mandat ont également continué d'intégrer une perspective de genre et de promouvoir les droits fondamentaux des femmes dans le cadre de leurs travaux.

¹⁸ A/HRC/29/29.

¹⁹ Voir A/HRC/28/77.

²⁰ Voir la résolution 69/16 de l'Assemblée générale.

III. Activités du Comité de coordination des procédures spéciales

30. En 2013 et 2014, le Comité de coordination des procédures spéciales a continué de faciliter la coordination entre les titulaires de mandat ainsi que l'interaction et le dialogue avec divers organes et parties prenantes. Il a donné la priorité à la collaboration avec le Conseil et à la participation des titulaires de mandat aux travaux de celui-ci. Le Comité et son président ont rencontré régulièrement les parties prenantes, y compris le Secrétaire général, le Haut-Commissaire, le Président du Conseil, et des représentants d'États Membres et de la société civile. Le Comité a donné des avis sur la nomination des nouveaux titulaires de mandat, en particulier en ce qui concerne la nécessité de faire entendre la voix des procédures spéciales dans ce processus et de retenir l'expertise et les compétences comme principaux critères de sélection, et a collaboré avec le Groupe consultatif à cet égard. Il s'est également penché sur d'autres questions, notamment les suivantes: la coordination des activités et déclarations communes concernant les questions relatives à un pays ou un thème particulier; les questions propres à divers pays; le rôle des procédures spéciales dans l'institutionnalisation des droits de l'homme; la facilitation du dialogue et de la coopération entre les États et les procédures spéciales; et les représailles à l'encontre de ceux qui coopèrent avec l'ONU dans le domaine des droits de l'homme ainsi que les attaques contre des titulaires de mandat, en particulier lors des sessions du Conseil des droits de l'homme et dans le cadre des visites de pays. En outre, il a continué de donner des conseils sur des questions liées à l'indépendance des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, aux méthodes de travail et au code de conduite, conformément à la procédure consultative interne. Le Comité a maintenu des contacts réguliers avec des représentants de la société civile.

31. Le Comité a, entre autres, fait des déclarations au nom de l'ensemble des titulaires de mandat lors des sessions extraordinaires du Conseil, notamment à l'occasion des sessions consacrées à la République centrafricaine, aux territoires palestiniens occupés et à l'Iraq.

32. En outre, le Comité a coordonné la publication, au nom de tous les titulaires de mandat, des documents suivants: une lettre ouverte concernant la situation en République arabe syrienne, en date du 21 janvier 2014; une déclaration conjointe sur la situation en Ukraine, en date du 21 février; une lettre sur les changements climatiques, en date du 17 octobre; et, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, une déclaration sur les changements climatiques et les droits de l'homme, en date du 10 décembre (voir annexe VII).

33. Le Comité a continué de développer ses liens de partenariat avec des mécanismes régionaux, notamment au cours d'une conférence de Wilton Park qui s'est tenue en janvier 2014 sur le thème «Comblers les lacunes en matière de mise en œuvre: améliorer la coopération entre les mécanismes de défense des droits de l'homme mondiaux et régionaux». Un groupe de titulaires de mandat a participé à la cinquante-cinquième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (28 avril-12 mai 2014), à Luanda, notamment le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, qui a officiellement pris la parole devant la Commission.

IV. Vingt et unième réunion annuelle des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

34. La vingt et unième réunion annuelle a porté essentiellement sur les questions liées au système des procédures spéciales. Les titulaires de mandat ont procédé à un échange de vues avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, la Vice-Secrétaire générale,

les conseillers spéciaux du Secrétaire général pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les changements climatiques et le Président du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'avec des représentants d'entités des Nations Unies, d'États, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, du Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations de la société civile.

35. Au cours de cette réunion, les participants (voir annexe VIII) ont élu par acclamation le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, François Crépeau, Président du Comité de coordination pour le cycle 2014-2015. La Présidente du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, Mireille Fanon-Mendes-France, a été élue Rapporteuse de la réunion annuelle et membre du Comité de coordination. Le choix de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Yanghee Lee, de l'Experte indépendante chargée de surveiller la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, Marie-Thérèse Keita Bocoum, et du Président du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, Michael Addo, pour pourvoir les trois autres sièges du Comité a été approuvé par les participants. L'ex-Président du Comité de coordination et Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Chaloka Beyani, reste membre de droit pour l'année à venir.

A. Méthodes de travail

36. Au cours de la réunion, les titulaires de mandat ont discuté de leurs méthodes de travail et des aspects susceptibles d'être améliorés, notamment grâce au renforcement de la coordination, à des partenariats stratégiques et à l'utilisation des technologies de l'information.

1. Visites de pays et stratégies y relatives

37. Les participants ont salué l'augmentation du nombre d'États Membres ayant adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Ils ont toutefois constaté que, dans la pratique, il leur était parfois difficile de se rendre dans les pays dont ils avaient reçu une invitation. Il a été suggéré d'appeler l'attention du Président du Conseil sur les cas où des États refusaient des demandes de visite afin que des mesures appropriées puissent être envisagées. Les titulaires de mandat ont également regretté que des États refusent l'accès à certains d'entre eux tout en invitant d'autres à leur rendre visite.

38. Les participants ont également abordé des questions intéressant les titulaires de mandat se rapportant à un pays, en particulier les cas où ceux-ci n'ont pas accès à l'État concerné. Ils ont réaffirmé qu'ils devaient être en mesure de surveiller et de suivre la situation des droits de l'homme comme le leur demandait le Conseil, qui les considérait comme ses «yeux» et ses «oreilles». Il a également été recommandé que le Conseil use de son influence pour aider les titulaires de mandat se rapportant à un pays à s'acquitter comme il se doit de leurs fonctions.

39. Les participants ont souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre les titulaires de mandat et de s'informer mutuellement lorsqu'une visite était prévue afin d'éviter qu'un seul et même pays fasse l'objet de nombreuses visites. Il a également été recommandé que les titulaires de mandat se rapportant à un pays et les titulaires de mandats thématiques collaborent plus étroitement lorsque ces derniers envisagent de se rendre dans un État qui fait déjà l'objet d'un mandat au titre des procédures spéciales.

2. Suivi des activités

40. Les titulaires de mandat ont continué de débattre des moyens d'améliorer la suite donnée à leurs recommandations, y compris celles faites à l'issue des visites de pays. Ils ont fait part de leur expérience en matière de suivi et en particulier des initiatives qu'ils avaient prises, notamment en ce qui concerne la publication de rapports. Le Rapporteur spécial sur la torture, par exemple, a publié un recueil, en septembre 2014²¹, qui contient des articles écrits par des sénateurs et des représentants, des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et de l'administration pénitentiaire, des membres de l'institution nationale des droits de l'homme et du mécanisme national de prévention de l'Uruguay, le Commissaire parlementaire pour le système pénitentiaire et divers représentants des principales organisations non gouvernementales. Cette publication est destinée à attirer l'attention sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Rapporteur.

41. D'autres titulaires de mandat ont diffusé des questionnaires et organisé des ateliers (voir annexe IX). Un titulaire de mandat a déclaré que, un an après une visite dans un pays, il demandait aux autorités de l'État si elles souhaitaient l'inviter une nouvelle fois; la réponse était souvent positive. Ces visites de suivi plus ciblées ont donné des résultats encourageants. Par exemple, en mai 2014, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a effectué une visite de travail en République de Moldova, y compris en Transnistrie, afin d'observer les suites données aux recommandations qu'il avait faites lors de sa visite dans le pays en 2012. Il a salué l'adoption de la loi n° 121/2012 sur l'égalité ainsi que la mise en place, en 2013, du Conseil pour la prévention et l'élimination de la discrimination et pour l'égalité. L'adoption d'une loi sur le service civil de remplacement, en février 2014, et l'amnistie accordée à toute personne précédemment condamnée pour objection de conscience au service militaire en Transnistrie sont également des exemples positifs de la mise en œuvre de l'une de ses recommandations. Parmi les progrès notables, on peut également citer l'inclusion par le Ministère de l'éducation d'un module consacré à l'Holocauste dans le programme d'histoire de plusieurs niveaux scolaires.

42. Des titulaires de mandat ont rappelé que d'autres parties prenantes, en particulier la société civile, jouaient un rôle important dans le suivi des activités menées au titre des procédures spéciales. Le Rapporteur spécial sur la torture a travaillé avec des acteurs de la société civile afin d'appuyer leurs efforts de suivi et d'offrir une plate-forme pour la collaboration entre la société civile et les pouvoirs publics en vue de faire progresser la lutte contre la torture. Les participants ont demandé que les rapports sur les visites de pays soient traduits dans les langues locales des États concernés.

43. Les titulaires de mandat se sont également penchés sur les autres moyens possibles d'assurer le suivi des visites de pays, compte tenu du caractère limité des ressources prévues au budget.

3. Technologies de l'information

44. Les titulaires de mandat ont rappelé qu'il fallait revoir les pages Web du HCDH consacrées aux procédures spéciales afin d'optimiser cet important outil d'information et de garder les utilisateurs informés de leurs activités, y compris celles du Comité de coordination.

45. Les participants ont demandé que les pages Web soient rendues plus agréables à lire et soient accessibles à une audience plus large, qui pourrait ainsi participer au dialogue. Il a été proposé de traduire le contenu des pages Web dans toutes les langues officielles de

²¹ Center for Human Rights and Humanitarian Law, *Próximos Pasos Hacia una Política Penitenciaria de Derechos Humanos en Uruguay: Ensayos en seguimiento a las recomendaciones de 2009 y 2013 de la Relatoría de Naciones Unidas contra la tortura*, Washington College of Law, septembre 2014.

l'ONU. Les titulaires de mandat ont aussi demandé des renseignements sur les plates-formes électroniques de réunion.

46. Le HCDH a présenté aux procédures spéciales les mesures prises pour refondre et améliorer l'actuel site Web. Le processus, mis en place de façon progressive, devrait également concerner les pages Web consacrées aux mécanismes des procédures spéciales. Dans l'intervalle, le secrétariat continuera d'actualiser les informations relatives aux mandats au titre des procédures spéciales et de créer de nouvelles pages pour les titulaires de mandat nouvellement nommés.

4. Médias et communication

47. Les titulaires de mandat ont débattu des moyens de gagner en efficacité lors de la publication des communiqués de presse, notamment des questions relatives au choix de la date de publication et à la coordination avec tous les acteurs concernés. Ils ont aussi demandé si des contacts avaient été pris avec des services médias d'autres organisations concernant des questions transversales telles que l'environnement et la santé, et ont suggéré d'adopter une approche différente des communiqués de presse, en veillant à ce qu'ils soient plus ciblés pour faire écho aux différents contextes nationaux et locaux.

48. Le Groupe des médias du HCDH a fourni aux participants des informations sur les pratiques établies à l'égard des médias. Il a présenté d'autres outils de communication qui avaient fait leurs preuves tels que les notes d'information et les histoires racontées sur le Web.

B. Consultations avec les parties prenantes

49. Les participants ont examiné comment diffuser et partager au mieux des informations au sein du système des Nations Unies, y compris sur le terrain, pour faire en sorte que tous soient bien informés de leurs activités et de leurs recommandations. En complément de l'initiative «Les droits de l'homme avant tout» lancée par le Secrétaire général en juillet 2013, il fallait envisager d'autres moyens de mieux intégrer les conclusions des procédures spéciales dans les activités du système des Nations Unies et de ses organes intergouvernementaux tels que le Conseil de sécurité.

50. Les participants ont également débattu de la coopération avec les institutions universitaires, qui pouvaient fournir des travaux de recherche utiles, compte tenu en particulier des contraintes budgétaires auxquelles se heurtent les procédures spéciales. Ces dernières pouvaient aussi obtenir d'autres contributions dans le cadre de réunions d'experts, de consultations nationales et régionales et de réunions avec des mécanismes régionaux.

C. Difficultés rencontrées par le système

51. Malgré son développement et les contributions majeures apportées par les procédures spéciales à la protection et la promotion des droits de l'homme, le système continuait de se heurter à d'énormes difficultés, notamment financières, qui avaient des répercussions sur les activités menées. Les représailles dont étaient victimes ceux qui coopéraient avec l'ONU, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme étaient une source de grande inquiétude, de même que le refus de coopération de certains États avec les titulaires de mandat.

1. Financement des procédures spéciales

52. Le HCDH a rappelé que les procédures spéciales recevaient environ 0,5 % du budget ordinaire de l'ONU. Ces ressources étaient réparties de façon équitable entre les mandats, mais n'étaient toujours pas suffisantes pour financer convenablement tous les mandats et répondre aux besoins des titulaires de mandat. Dans le passé, un certain nombre de mandats avaient été créés par le Conseil sans que des ressources suffisantes soient allouées au titre du budget ordinaire et, dans certains cas, sans qu'aucune disposition ne soit prise s'agissant des ressources humaines. Aujourd'hui, la norme minimale, à savoir 1,5 administrateur et 0,5 agent des services généraux pour chaque titulaire de mandat et 3 administrateurs et 1 agent des services généraux pour chaque groupe de travail afin de fournir un appui efficace aux mandats concernés, n'était pas respectée. Les ressources ordinaires afférentes aux services de consultant nécessaires aux mandats actuels avaient aussi diminué. En outre, en l'absence de résolution sur le mécanisme des procédures spéciales, aucune ressource n'était allouée au titre du budget ordinaire pour financer le système dans son ensemble, notamment les activités du Comité de coordination, l'organisation de la session annuelle de formation initiale pour les titulaires de mandat nouvellement nommés, la réunion annuelle des titulaires de mandat et la fourniture par le Service des procédures spéciales de tous les outils et services utiles, notamment en matière d'information.

53. Le manque, voire l'absence, de ressources ordinaires, a été compensé par les contributions volontaires versées par des États Membres au HCDH. Un certain nombre de mandats ont aussi reçu à titre occasionnel des contributions préaffectées de la part d'États Membres. D'une manière générale, toutefois, les contributions volontaires n'ont pas été suffisantes pour satisfaire tous les besoins des procédures spéciales.

54. Les titulaires de mandat ont réaffirmé leur inquiétude en ce qui concerne l'insuffisance des ressources mises à la disposition de chaque mandat pour s'acquitter efficacement de sa tâche. Ils ont également débattu de questions relatives à la collecte de fonds et à la possibilité d'approcher des institutions et des fondations privées dans ce domaine. Il a été suggéré que le HCDH soit régulièrement informé des activités de collecte de fonds menées par les procédures spéciales.

55. Les participants ont réaffirmé que les États Membres, l'Assemblée générale et les organes budgétaires de l'ONU devaient allouer les ressources budgétaires correspondantes lorsqu'un mandat était créé. La création d'un mandat devait s'accompagner de la fourniture en temps voulu des ressources nécessaires au titre du budget ordinaire. Les mandats existants devaient également recevoir un montant minimum raisonnable de ressources pour pouvoir mener à bien leurs activités.

2. Représailles

56. Les titulaires de mandat ont examiné la question des actes d'intimidation et des représailles dont étaient victimes les personnes qui coopéraient avec l'ONU et ses représentants et mécanismes dans le domaine des droits de l'homme. Plusieurs titulaires ont fait état de cas d'intimidation et de représailles visant des témoins et d'autres interlocuteurs qui souhaitaient collaborer avec eux avant, pendant et après des visites de pays. Un titulaire a donné un exemple précis tiré de sa propre expérience à l'issue d'une récente visite dans un pays. Des représentants de la société civile avaient été harcelés et intimidés, certains placés même en détention pour les empêcher de collaborer avec lui; des lieux de réunion avaient été barricadés et ses activités avaient fait l'objet d'une surveillance. Le titulaire de mandat avait dû suspendre le volet de sa mission consacré à l'établissement des faits. Il a donné un aperçu de la réaction du Gouvernement et de celle des présences de l'ONU sur le terrain et a proposé d'examiner les moyens de réagir à une situation de crise et de fournir une protection à ceux qui ont besoin, y compris lorsque des représailles sont exercées après une visite. Il importait d'adopter une approche systématique de la question et de protéger les sources, qui étaient de nos jours encore plus vulnérables en raison des nouveaux modes de communication électroniques.

57. Les titulaires de mandat sont convenus qu'il fallait trouver des moyens de répondre aux actes d'intimidation et de harcèlement ainsi qu'aux représailles dont étaient victimes les personnes qui tentaient d'entrer en contact avec eux, notamment en identifiant des mécanismes plus efficaces et plus rapides dans les situations où des problèmes de protection se posent et lorsqu'il s'agit de traiter avec des États qui réfutent ou minimisent les problèmes de protection. Selon les titulaires de mandat, il fallait un mécanisme de haut niveau pour répondre aux États qui se livrent à des représailles.

58. Les titulaires de mandat ont également fait référence aux attaques diffamatoires et personnelles dont certains d'entre eux faisaient l'objet de la part d'États et d'organisations non gouvernementales, et ont souligné que le Conseil devait réagir davantage face à ces attaques.

59. Les titulaires de mandat ont réaffirmé leurs préoccupations durant leur échange avec le Président du Conseil, qui a fait observer que les représailles constituaient un obstacle à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Il a reconnu qu'il était difficile de s'occuper de cette question et a convenu qu'il fallait continuer à dénoncer les cas de représailles, à les faire connaître et à protéger activement ceux qui couraient un risque. Les titulaires de mandat ont également évoqué ces questions avec le Secrétaire général adjoint, en mettant l'accent sur la réaction du Secrétaire général face au nombre croissant de représailles visant des interlocuteurs de procédures spéciales. Le Comité de coordination a également indiqué aux participants qu'il avait systématiquement évoqué le problème avec le Secrétaire général, le Haut-Commissaire, le Président du Conseil, les États et la société civile.

D. Questions thématiques

1. Les droits fondamentaux de la femme et la résolution 26/11 du Conseil des droits de l'homme

60. Les discussions ont porté sur la résolution 26/11 du Conseil relative à la protection de la famille et sur la table ronde organisée par la suite sur cette question. Elles ont été conduites par le Président-Rapporteur du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique.

61. Les titulaires de mandat ont apprécié que l'accent soit mis sur les problèmes structurels liés aux responsabilités familiales et sur la nécessité de répartir ces responsabilités entre les hommes et les femmes, la famille et l'État. Ils ont aussi noté avec satisfaction que lors de la table ronde, on s'était accordé à reconnaître que les familles étaient diverses et en tant que telles, qu'elles ne devaient faire l'objet d'aucune discrimination et qu'il fallait éliminer la violence dans la famille.

62. La résolution 26/11 ne faisait toutefois aucune référence au droit de la femme à l'égalité au sein de la famille et les participants à la table ronde avaient malencontreusement mis la protection de la famille sur le même pied que la protection des droits de chaque membre de la famille, ce qui ne garantissait pas le droit de la femme à l'égalité dans la famille. Femmes et hommes avaient un droit bien établi à l'égalité dans tous les domaines de la vie familiale, comme il ressortait de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

63. En outre, nul ne pouvait dire que les enfants avaient, comme les femmes, le droit à l'égalité dans la famille: en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants ne devaient pas faire l'objet de violence et avaient le droit de faire entendre leur voix et d'être respectés, ce qui n'était pas la même chose que le droit de la femme à l'égalité avec les hommes dans tous les domaines de la vie familiale. Ce qu'il fallait garantir, c'était l'égalité des filles et des garçons dans la famille.

64. Le Président du Comité de coordination a fait une déclaration sur cette question au nom des titulaires de mandat (voir annexe X).

2. Objectifs de développement durable

65. Plusieurs titulaires de mandat ont indiqué qu'ils souhaitaient continuer à intégrer les droits de l'homme dans les objectifs de développement durable, en particulier en mettant l'accent sur l'établissement des responsabilités dans le domaine des droits de l'homme. Les participants ont reconnu que le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable²² mettait davantage l'accent sur les droits de l'homme que les objectifs du Millénaire pour le développement, mais ont fait observer que beaucoup restait à faire pour combler les lacunes en la matière. Les titulaires de mandat sont convenus que beaucoup dépendrait de la façon dont étaient formulés les indicateurs servant à déterminer si les cibles avaient été atteintes dans le cadre de chaque objectif. Il a été proposé que les titulaires de mandat s'emploient à participer à la discussion sur les indicateurs afin que ceux-ci rendent mieux compte des droits de l'homme.

66. Des titulaires de mandat ont expliqué en quoi les objectifs de développement durable actuellement définis ne couvraient pas tous les aspects relatifs aux droits de l'homme liés aux différents mandats. Par exemple, le droit à un logement convenable n'était pas aussi bien pris en considération que les droits à l'alimentation, à l'éducation, à la santé, à l'eau ou à l'assainissement. On a fait aussi observer que des efforts à long terme et des partenariats forts avec d'autres parties prenantes étaient importants pour influencer sur les travaux menés. Il a été convenu que les titulaires de mandat continueraient à trouver des moyens de suivre les négociations et d'influer sur la définition des objectifs et des indicateurs en recensant les dates importantes du processus ainsi que les moyens d'apporter des contributions. On a également étudié la possibilité de publier une déclaration conjointe sur des questions d'intérêt commun telles que l'établissement des responsabilités, l'égalité et la non-discrimination.

²² A/68/970.

3. Changements climatiques

67. Les titulaires de mandat ont fait porter leur attention sur la question des changements climatiques à la lumière de plusieurs événements qui devraient se tenir dans le cadre de l'ONU en 2015, l'objectif étant de renforcer la coopération avec les entités des Nations Unies compétentes en la matière.

68. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les changements climatiques a exhorté les titulaires de mandat à s'exprimer au sujet des effets des changements climatiques sur les droits de l'homme, tels qu'il pouvait les percevoir dans le cadre de leurs activités, et à contribuer aux discussions sur la question.

69. L'Envoyé spécial a souligné qu'il s'agissait d'un moment crucial pour la communauté internationale et sa réaction face aux changements climatiques avant qu'un nouvel accord juridiquement contraignant ne soit conclu sur le climat en décembre 2015. Les militants des droits de l'homme devaient s'inspirer des Accords de Cancún et de la terminologie alors employée pour identifier les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme, et soutenir la nouvelle terminologie qui serait proposée à la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Lima, à savoir que «les Parties devraient pleinement respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques». À cet égard, le Conseil, par sa résolution 10/4, avait eu une influence sur les Accords en affirmant que les obligations et engagements en matière de droits de l'homme pouvaient éclairer et renforcer l'élaboration des politiques internationales et nationales dans le domaine des changements climatiques, en favorisant la cohérence des mesures, leur bien-fondé et la pérennité des résultats.

70. Le Coordonnateur et Conseiller juridique principal de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a informé les participants de l'état d'avancement des négociations sur l'accord relatif aux changements climatiques, et a présenté les événements et les opportunités que les militants des droits de l'homme, comme d'autres parties prenantes, pourraient utiliser pour faire connaître leurs vues. Grâce aux Accords de Cancún, les droits de l'homme faisaient désormais partie du débat et le meilleur moyen de contribuer à faire avancer les choses était par le biais des États parties.

71. L'Expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable a fait référence à son rapport de situation²³, qui rendait compte des activités de toutes les procédures spéciales concernant les changements climatiques. L'Expert indépendant avait adressé une lettre ouverte aux États parties à la Convention-cadre, dans laquelle il les exhortait à s'inspirer de la terminologie relative aux droits de l'homme employée dans les Accords de Cancún et à garantir la protection, la promotion et le respect des droits de l'homme dans le nouvel instrument contraignant qui serait élaboré. D'autres titulaires de mandat avaient souscrit à la lettre. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a ajouté que la communauté s'occupant de l'environnement était de plus en plus désireuse d'incorporer les droits de l'homme et les activités des procédures spéciales, et a manifesté son appui en faveur de la lettre ouverte. D'autres titulaires de mandat ont fait part de leur expérience dans le domaine des changements climatiques et ont partagé leurs vues sur les moyens et les possibilités d'influer sur les discussions. Ils ont fait valoir qu'il fallait travailler de manière individuelle et collective pour mettre l'accent sur les droits de l'homme dans le cadre des discussions qui se tiendraient au cours des quinze prochains mois.

²³ A/HRC/25/53.

72. Conformément à sa résolution 26/27, dans laquelle il invitait les titulaires de mandat à prendre en considération la question des changements climatiques dans le cadre de leurs travaux, le Conseil organiserait un débat sur la question à sa vingt-huitième session.

E. Échange de vues avec des représentants de l'ONU et d'autres parties prenantes

1. Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

73. Le Haut-Commissaire s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée, si peu de temps après sa nomination, de participer à un échange transparent avec tous les participants. À son avis, la réunion annuelle n'était pas seulement l'occasion d'échanger des vues mais aussi d'étudier les moyens de parvenir à une plus grande synergie entre les mandats et de faire vraiment la différence pour tous ceux qui ne pouvaient pas exercer leurs droits de l'homme. Le Haut-Commissaire a rappelé que l'indépendance des mandats du Haut-Commissaire et des procédures spéciales devait être respectée, mais s'est félicité des possibilités de collaboration. Le HCDH était déterminé à fournir un appui global à tous les mécanismes des droits de l'homme pour faire en sorte que l'ensemble du système dispose des ressources et de l'appui nécessaires pour agir le plus efficacement possible, en dépit des contraintes budgétaires très réelles auxquelles tous devaient faire face.

74. Les titulaires de mandat ont soulevé un certain nombre de points, notamment les contraintes budgétaires, la nécessité de renforcer la perspective des droits de l'homme au sein des équipes de pays de l'ONU et de fournir un appui plus large aux Coordonnateurs résidents, les attaques visant des titulaires de mandat et l'augmentation des représailles envers ceux qui collaboraient avec des mécanismes des droits de l'homme.

75. Le HCDH s'employait à remédier aux problèmes de financement. Il continuait de déployer des efforts dans le cadre de l'élaboration du budget ordinaire de 2016-2017 pour obtenir davantage de fonds en faveur des procédures spéciales. Concernant les objectifs de développement durable, le Haut-Commissaire s'est félicité des contributions des procédures spéciales. Il a fait aussi observer que, lorsqu'il avait procédé à une analyse du document final, le HCDH avait constaté que des progrès avaient été réalisés pour faire en sorte que le cadre porte sur l'ensemble des droits et mette aussi l'accent sur les inégalités, sur tous les groupes clefs et sur un certain nombre de réformes essentielles au niveau international. S'agissant des représailles, le Haut-Commissaire avait l'intention d'aborder la question devant l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

2. Secrétaire général adjoint

76. Le Secrétaire général adjoint a fourni un aperçu de l'initiative «Les droits de l'homme avant tout». La prévention au moyen de l'alerte précoce était au cœur de cette initiative et, à cet égard, les procédures spéciales avaient un rôle important à jouer étant donné que les conflits trouvaient souvent racine dans des violations des droits de l'homme dont s'occupaient les procédures spéciales. L'initiative, présentée au sein du système des Nations Unies aux États Membres, était mise en place sur le terrain, notamment par le biais d'une lettre adressée à tous les Coordonnateurs résidents.

77. Le Secrétaire général adjoint a fait observer que les renseignements rassemblés par les procédures spéciales étaient extrêmement utiles, et a invité les titulaires de mandat à trouver un moyen plus institutionnel de partager les informations avec l'initiative «Les droits de l'homme avant tout». Le Président a déclaré que les procédures spéciales étaient prêtes à contribuer à l'initiative, et a proposé d'organiser une consultation avec le Comité de coordination, le HCDH et le Secrétaire général adjoint sur la fourniture d'informations à un stade précoce.

3. Conseillers spéciaux du Secrétaire général pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger

78. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a énuméré les différents domaines dans lesquels la coopération pouvait être renforcée: a) le partage de l'information et l'analyse; b) la préparation des visites de pays ou la réalisation de visites de pays conjointes; c) la fourniture d'observations sur les rapports des procédures spéciales; d) la participation à des réunions sur des questions thématiques présentant un intérêt pour tous; v) la publication de communiqués de presse conjoints; et e) l'organisation de réunions pour améliorer la coopération et partager des stratégies d'action communes.

79. Le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger a rappelé aux participants l'importance de la notion de responsabilité de protéger et a fait part de l'évolution de cette notion, et a fait valoir qu'il existait deux autres domaines de coopération avec les procédures spéciales, le premier concernant la responsabilité des États de protéger leurs propres populations au moyen de la prévention et de l'action précoce; et le second concernant la responsabilité de la communauté internationale d'aider des États. Dans ce dernier cas, le Conseiller spécial a souligné que les procédures spéciales pouvaient jouer un rôle en encourageant les États à s'acquitter de leurs responsabilités et en contribuant à renforcer la capacité des États de mieux résister face aux violences et aux atrocités.

80. Un certain nombre de titulaires de mandat ont posé des questions concernant notamment le rôle et la responsabilité des acteurs non étatiques (tels que les entreprises); le type d'information qui pouvait être partagé avec les Conseillers spéciaux; les moyens de développer la prévention des crimes (en allant au-delà de la justice pénale pour inclure la justice sociale); la nécessité de s'occuper des questions relatives à la justice et à la réconciliation; et la nécessité de s'intéresser à la violence faite aux femmes en dehors des conflits, qui peut aggraver la violence faite aux femmes dans les situations de conflit.

81. Les titulaires de mandat sont convenus d'étudier les possibilités de coopération avec les Conseillers spéciaux, qui ont réaffirmé leur volonté de collaborer avec les procédures spéciales.

4. Président du Conseil des droits de l'homme

82. Le Président du Conseil a fait valoir que 2014 avait été une année fort chargée avec 31 nouvelles nominations sur 53 mandats. Deux nouveaux mandats thématiques avaient été créés, le premier concernant le droit des personnes handicapées, et le second concernant les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme. Le Conseil avait aussi réagi à des situations d'urgence en établissant, par exemple, des commissions d'enquête sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Érythrée. Il avait également accepté le déploiement d'une équipe des droits de l'homme en Iraq. Lors de sa session la plus récente, le Conseil avait examiné des questions telles que le champ d'action de la société civile, la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, et la violence perpétrée contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle, questions qui méritaient une attention constante.

83. Le Président a encouragé les titulaires de mandat à s'inspirer de la lettre et de l'esprit du Code de conduite. La coopération entre les États et les procédures spéciales devait être constructive et ouverte, et faire l'objet d'un dialogue constant. Un certain nombre d'États s'étaient plaints des activités des procédures spéciales et il était important de préserver la crédibilité du système et l'indépendance des titulaires de mandat.

84. Le Président a rappelé que le Conseil accordait la plus grande importance aux recommandations formulées dans les rapports thématiques et les rapports de visite des procédures spéciales, étant donné que ces rapports aidaient les États à disposer davantage d'informations et à prendre des décisions. Le Gabon, par exemple, avait tiré grand profit de la visite du Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains. La visite avait donné lieu à l'élaboration d'une politique très bénéfique pour le pays.

85. Le Président avait évoqué avec des États la question des attaques visant des titulaires de mandat durant les sessions du Conseil, et avait constaté une diminution du nombre de ces attaques. Le Président a fait observer que les attaques dont étaient victimes ceux qui collaboraient avec les mécanismes, notamment dans le cadre des missions de pays, avaient augmenté, et il s'attachait à promouvoir les organisations de la société civile, notamment en tant que partenaires de l'action gouvernementale. S'agissant du budget, le Président a indiqué qu'il avait évoqué avec des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU le problème de l'augmentation du nombre de mandats alors que des ressources proportionnelles n'étaient pas débloquées.

86. Durant la discussion qui a suivi, les titulaires de mandat ont fait observer qu'ils souhaitaient participer davantage aux sessions du Conseil, notamment à l'Examen périodique universel, aux sessions extraordinaires et aux tables rondes. Ils ont évoqué la possibilité de rendre compte de leurs visites dans les pays en dehors du dialogue annuel avec le Conseil.

5. États Membres

87. Lors de leur rencontre avec des représentants d'États Membres, les titulaires de mandat ont notamment évoqué les questions suivantes: l'insuffisance des ressources ordinaires allouées aux procédures spéciales, la coopération des États avec les procédures spéciales, en particulier dans le cadre des visites de pays; la mise en œuvre et le suivi des recommandations formulées par les procédures spéciales; les représailles envers ceux qui collaboraient avec l'ONU; l'initiative «Les droits de l'homme avant tout»; le respect du Code de conduite; et la coopération avec les mécanismes régionaux.

88. Les titulaires de mandat se sont déclarés préoccupés par l'augmentation des représailles visant les personnes liées aux visites de pays, et ont demandé au Conseil des droits de l'homme de réagir plus officiellement en condamnant ces agissements.

89. Les représentants d'un certain nombre d'États ont pris la parole pour informer les participants de leur expérience avec les procédures spéciales, notamment des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue des visites de pays. Il a été rappelé qu'il incombait en dernier ressort aux États Membres d'accepter ou non des visites compte tenu de leurs propres besoins. Un certain nombre d'États ont aussi fait référence à l'importance du calendrier des visites, lesquelles devaient être organisées en fonction des besoins rencontrés au niveau national. Les acteurs nationaux pourraient ainsi tirer pleinement parti des connaissances spécialisées offertes par les titulaires de mandat et organiser plus aisément des activités de suivi.

90. Les titulaires de mandat ont indiqué qu'il était important pour eux de finaliser les rapports de pays peu après une visite, et ont demandé davantage de souplesse pour pouvoir réaliser rapidement des visites dans les pays en cas de détérioration de la situation des droits de l'homme. Des titulaires de mandat ont évoqué la nécessité d'organiser davantage de visites de suivi et ont suggéré d'étudier différents moyens d'institutionnaliser cette pratique.

6. Société civile et organisations non gouvernementales

91. Lors de leur rencontre avec des représentants de la société civile, les titulaires de mandat ont souligné qu'il fallait adopter des stratégies de suivi intégrées aux niveaux national et international. Ils ont rappelé le rôle important qu'ils jouaient dans le renforcement des capacités des organisations locales de faire connaître les recommandations formulées par les procédures spéciales et d'en suivre l'application. Les titulaires ont également souligné combien il importait de protéger et de renforcer la participation des organisations de la société civile dans les instances de l'ONU.

92. Les représentants de la société civile ont exprimé leur reconnaissance aux titulaires de mandat qui s'étaient engagés à combattre les cas de représailles et protéger les défenseurs des droits de l'homme. Ils ont demandé que les titulaires de mandat étudient la question de la discrimination fondée sur le sexe, le genre, la caste et l'ascendance, le droit à la vie privée, les effets des industries extractives sur les droits des peuples autochtones, et les objectifs de développement durable. Les représentants ont également souhaité que le Comité de coordination joue un rôle dans la sélection et la nomination des nouveaux titulaires de mandat.

93. Les participants ont reconnu que la société civile avait grandement contribué au succès des activités menées par tous les titulaires de mandat. Ils sont convenus d'organiser régulièrement des consultations avec des organisations de la société civile.

7. Mécanismes régionaux des droits de l'homme

94. Le Président a souligné l'importance que le système des procédures spéciales accordait à la coopération avec les mécanismes régionaux depuis plusieurs années, en particulier parce que cette coopération ajoutait de la valeur aux activités des deux systèmes.

95. Marison Blanchard, membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, a fourni un aperçu des activités du système interaméricain, en mettant particulièrement l'accent sur celles de la Commission. Les procédures spéciales thématiques de la Commission accordaient notamment la priorité aux questions suivantes: le racisme dans le système judiciaire; les droits des femmes autochtones, notamment les cas de disparitions de femmes autochtones; les châtiments corporels; les conséquences de la violence organisée sur les droits de l'enfant; les droits des enfants migrants; le recours au droit pénal pour poursuivre les défenseurs des droits de l'homme; les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées; et les droits économiques, sociaux et culturels.

96. M^{me} Blanchard a fourni des exemples de bonne coopération entre la Commission et les procédures spéciales. L'appui des procédures spéciales du Conseil s'était avéré fort utile, en particulier au moment où des efforts étaient déployés pour affaiblir le système régional. La Commission était déterminée à renforcer la coopération.

97. Les titulaires de mandat ont souhaité en savoir plus sur la procédure de requête, les visites de pays et les communiqués conjoints. Ils ont aussi évoqué d'autres exemples de coopération en cours ou à venir, et ont souhaité nouer des liens avec la Commission. Un certain nombre de domaines de coopération future entre les deux systèmes sont apparus, notamment en ce qui concerne l'élaboration de normes et de positions communes.

98. Les titulaires de mandat ont aussi examiné l'état d'application de la feuille de route d'Addis-Abeba approuvée par les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et celles de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples les 17 et 18 janvier 2012. Le Président du Groupe de travail conjoint chargé de l'application de la feuille de route a présenté les principales activités menées depuis juin 2013. Il a rendu compte de

l'examen de la feuille de route réalisé par les deux systèmes en marge de la cinquante-cinquième session ordinaire de la Commission et a évoqué un certain nombre de questions d'intérêt commun, telles que le droit à la vie, le mariage des enfants, ainsi que les entreprises et les droits de l'homme. Il a encouragé les titulaires de mandat à poursuivre leur collaboration avec tous les mécanismes régionaux des droits de l'homme tout en respectant les priorités et les procédures des différents mécanismes.

8. Institutions nationales des droits de l'homme

99. Les titulaires de mandat ont accueilli le Secrétaire du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, qui a souligné que les institutions nationales des droits de l'homme faisaient le lien entre l'État et les organisations non gouvernementales, et entre les systèmes internationaux et les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme. Le Comité était déterminé à renforcer sa coopération avec les procédures spéciales en ce qui concerne les visites de pays et le partage d'informations sur les situations relatives aux droits de l'homme. Il envisageait d'établir un inventaire des bonnes pratiques en matière de collaboration avec les procédures spéciales.

100. Les titulaires de mandat ont rappelé le rôle important joué par les institutions nationales des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Ils ont remercié ces institutions qui faisaient connaître les conclusions des procédures spéciales et qui, dans certains cas, contribuaient au suivi de leurs recommandations. Ils sont convenus de continuer à collaborer, en particulier dans le cadre des visites de pays.

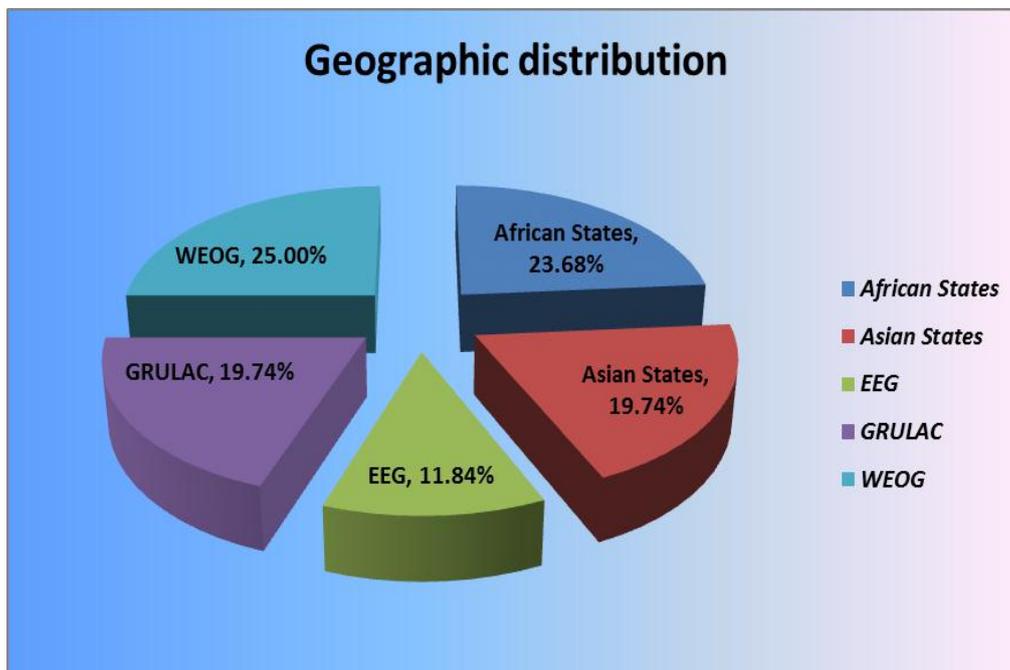
Annexes

[Anglais seulement]

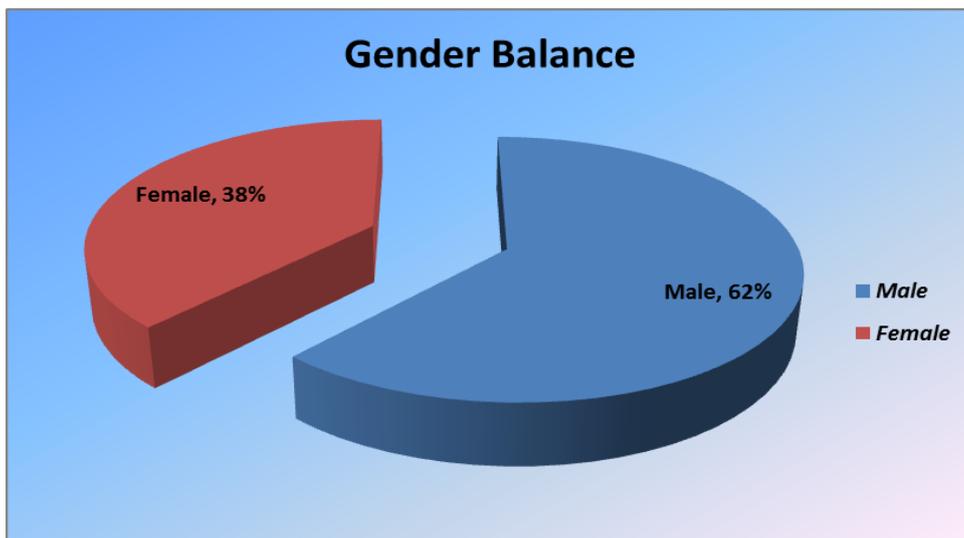
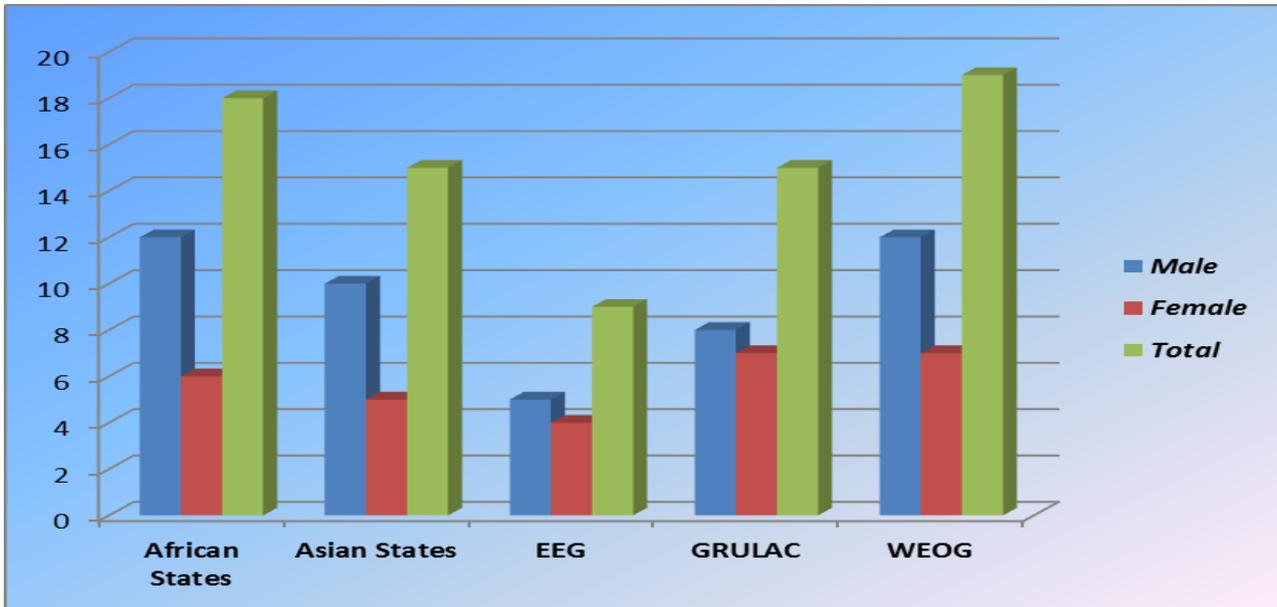
Annex I

Statistics of current mandate holders (as at December 2014)

	<i>Male</i>	<i>Female</i>	<i>Total</i>	<i>% Geographic distribution</i>
African States	12	6	18	23.68%
Asian States	10	5	15	19.74%
EEG	5	4	9	11.84%
GRULAC	8	7	15	19.74%
WEOG	12	7	19	25.00%
Total	47	29	76	100%
Gender balance	62%	38%	100%	



**Regional distribution of mandate holders, including gender composition
(as of December 2014)**



Annex II

Country visits conducted in 2014

<i>REGION</i>	<i>STATE VISITED</i>	<i>MANDATE</i>	<i>DATE</i>
African States	Rwanda	Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association	20 – 27 January 2014
African States	Sudan	Independent Expert on the situation of human rights in the Sudan	11 – 20 February 2014
African States	Côte d'Ivoire	Special Rapporteur on the situation of human rights in Côte d'Ivoire	11 – 23 February 2014
African States	Seychelles	Special Rapporteur on trafficking in persons, especially women and children	27 – 31 January 2014
African States	Mali	Independent Expert on the situation of human rights in Mali	17 – 26 February 2014
African States	Nigeria	Independent Expert on minority issues	17 – 28 February 2014
African States	Mauritania	Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and consequences	24-27 February 2014
African States	Guinea-Bissau	Special Rapporteur on extreme poverty and human rights	24 February – 1 March 2014
African States	Central African Republic	Independent Expert on the situation of human rights in the Central African Republic	4 – 14 March 2014
African States	Central African Republic	Independent Expert on the situation of human rights in the Central African Republic	10 – 18 April 2014
African States	Comoros	Working Group on the use of mercenaries as a means of violating human rights and impeding the exercise of the right of peoples to self-determination	8 – 16 May 2014
African States	Tunisia	Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment	4 – 6 June 2014
African States	Côte d'Ivoire	Special Rapporteur on the situation of human rights in Côte d'Ivoire	16 – 20 June 2014
African States	Sudan	Independent Expert on the situation of human rights in the Sudan	15 – 24 June 2014
African States	Kenya	Special Rapporteur on the human right to safe drinking water and sanitation	22 – 29 July 2014
African States	Côte d'Ivoire	Working Group on the use of mercenaries as a means of violating human rights and impeding the exercise of the right of peoples to self-determination	7 – 10 October 2014
African States	Mali	Independent Expert on the situation of human rights in Mali	8 – 17 October 2014

African States	Gambia	Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment / Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions	3 – 7 November 2014
African States	Niger	Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and its consequences	11 – 21 November 2014
African States	Botswana	Special Rapporteur in the field of cultural rights	14 – 26 November 2014
African States	Burundi	Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	14 – 25 November 2014
African States	Tunisia	Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers	27 November – 5 December 2014
African States	Burundi	Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence	8 – 16 December 2014
African States	Somalia	Independent Expert on the situation of human rights in Somalia	6 – 13 December 2014
Asian States	Cambodia	Special Rapporteur on the situation of human rights in Cambodia	12 – 17 January 2014
Asian States	Qatar	Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers	19 – 26 January 2014
Asian States	United Arab Emirates	Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers	28 January – 5 February 2014
Asian States	Tajikistan	Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment	10 – 12 February 2014
Asian States	Myanmar	Special Rapporteur on the situation of human rights in Myanmar	14 – 19 February 2014
Asian States	Papua New Guinea	Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions	3 – 14 March 2014
Asian States	Jordan	Special Rapporteur on the right to safe drinking water and sanitation	11 – 16 March 2014
Asian States	Kazakhstan	Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and consequences	25 – 27 March 2014
Asian States	Kazakhstan	Special Rapporteur on the rights to freedom of religion and belief	25 March – 5 April 2014
Asian States	Japan	Special Rapporteur on the situation of human rights in the Democratic People's Republic of Korea	8 – 10 April 2014
Asian States	Sri Lanka	Special Rapporteur on the human rights of migrants	19 – 26 May 2014
Asian States	Bhutan	Special Rapporteur on the right to education	26 May – 4 June 2014
Asian States	Cambodia	Special Rapporteur on the situation of human rights in Cambodia	15 – 25 June 2014
Asian States	Myanmar	Special Rapporteur on the situation of human rights in Myanmar	17 – 26 July 2014
Asian States	Viet Nam	Special Rapporteur on the freedom of religion of belief	21 – 31 July 2014

Asian States	Oman	Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association	7 – 13 September 2014
Asian States	OPT	Special Rapporteur on the situation of human rights in the Palestinian territories occupied since 1967	20 – 28 September 2014
Asian States	Republic of Korea	Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance	29 September – 6 October 2014
Asian States	Afghanistan	Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences	4 – 10 November 2014
Asian States	Republic of Korea	Special Rapporteur on the situation of human rights in the Democratic People's Republic of Korea	10 – 14 November 2014
Asian States	Malaysia	Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health	19 November – 2 December 2014
EEG	Lithuania	Special Rapporteur on the situation of human rights in Belarus	2 – 5 February 2014
EEG	Ukraine	Special Rapporteur on minority issues	7 – 13 April 2014
EEG	Azerbaijan	Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons	18 – 24 May 2014
EEG	Croatia	Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances	15 – 18 June 2014
EEG	Serbia	Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances	19 – 23 June 2014
EEG	Kosovo ^a	Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances	24 – 26 June 2014
EEG	Montenegro	Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances	27 – 30 June 2014
EEG	Azerbaijan	Working Group on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises	18 – 27 August 2014
EEG	Ukraine	Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons	16 – 25 September 2014
EEG	Slovenia	Independent Expert on the enjoyment of all human rights by older persons	17 – 21 November 2014
GRULAC	Honduras	Special Rapporteur on the sale of children, child prostitution and child pornography	21 – 25 April 2014
GRULAC	Mexico	Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment	21 April – 2 May 2014
GRULAC	Haiti	Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons	28 June – 5 July 2014
GRULAC	Honduras	Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences	1 – 8 July 2014

^a All references to Kosovo in the present report should be understood to be in full compliance with Security Council resolution 1244 (1999), without prejudice to the status of Kosov.

GRULAC	Haiti	Independent Expert on the situation of human rights in Haiti	15 – 22 July 2014
GRULAC	Chile	Working Group on discrimination against women in law and in practice	1 – 9 September 2014
GRULAC	Peru	Working Group on discrimination against women in law and in practice	11 – 19 September 2014
GRULAC	Paraguay	Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples	21 – 28 November 2014
WEOG	Spain	Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence	21 January – 3 February 2014
WEOG	Switzerland	Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea	17 – 28 March 2014
WEOG	Germany	Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea	17 – 28 March 2014
WEOG	New Zealand	Working Group on Arbitrary Detention	24 March – 7 April 2014
WEOG	United Kingdom	Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences	31 March – 15 April 2014
WEOG	Sweden	Special Rapporteur on the situation of human rights in the Islamic Republic of Iran	27 May – 6 June 2014
WEOG	Austria	Special Rapporteur on the situation of human rights in the Islamic Republic of Iran	27 May – 6 June 2014
WEOG	Italy	Special Rapporteur on the situation of human rights in the Islamic Republic of Iran	27 May – 6 June 2014
WEOG	Netherlands	Working Group of Experts on People of African Descent	26 June – 4 July 2014
WEOG	Italy	Working Group on Arbitrary Detention	7 – 9 July 2014
WEOG	Italy	Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea	22 – 26 September 2014
WEOG	France	Independent Expert on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment	20 – 24 October 2014
WEOG	Sweden	Working Group of Experts on People of African Descent	1 – 5 December 2014
WEOG	Italy	Special Rapporteur on the human rights of migrants	2 – 5 December 2014
WEOG	Malta	Special Rapporteur on the human rights of migrants	6 – 10 December 2014
WEOG	Iceland	Independent Expert on the effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of all human rights, particularly economic, social and cultural rights	8 – 15 December 2014
WEOG	Spain	Working Group on discrimination against women in law and in practice	9 – 19 December 2014

Statistics

Region	Number of visits	Percentage
African States	24	30
Asian States		26%
EEG		13%
GRULAC		10%
WEOG		21%
Total	80	100%

Africa: Botswana, Burundi, Central African Republic, Comoros, Côte d’Ivoire, Gambia, Guinea-Bissau, Kenya, Mali, Mauritania, Niger, Nigeria, Rwanda, Seychelles, Somalia, Sudan, Tunisia.

Asia: Afghanistan, Bhutan, Cambodia, Japan, Jordan, Kazakhstan, Malaysia, Myanmar, Oman, Papua New Guinea, Qatar, Republic of Korea, Sri Lanka, Tajikistan, United Arab Emirates, Viet Nam.

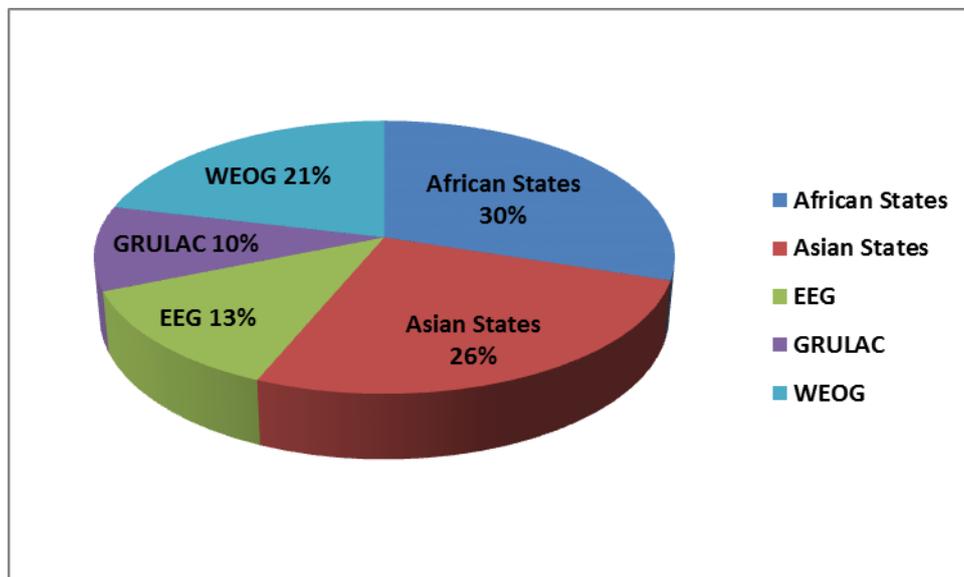
EEG: Azerbaijan, Croatia, Lithuania, Montenegro, Serbia, including Kosovo,^b Slovenia, Ukraine.

GRULAC: Chile, Haiti, Honduras, Mexico, Paraguay, Peru.

WEOG: Austria, Germany, France, Iceland, Italy, Malta, Netherlands, New Zealand, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

One territory visited: Occupied Palestinian Territory.

Country visits by region (%)



^b All references to Kosovo in the present report should be understood to be in full compliance with Security Council resolution 1244 (1999), without prejudice to the status of Kosovo.

Annex III

Standing invitations

As at 31 December 2014, 109 Member States and 1 non-Member observer State had extended a standing invitation to thematic special procedures.

Member States and non-Member observer Date A – L	Member States and non-Member observer Date M - Z
Albania 2 December 2009	Luxembourg March 2001
Andorra 3 November 2010	Madagascar 26 August 2011
Argentina 3 December 2002	Maldives 2 May 2006
Armenia 1 May 2006	Malta March 2001
Australia 7 August 2008	Marshall Islands 4 March 2011
Austria March 2001	Mexico March 2001
Azerbaijan 15 April 2013	
Bahamas 6 June 2013	Monaco 22 October 2008
Belgium March 2001	Mongolia 9 April 2004
Benin 31 October 2012	Montenegro 11 October 2005
Bolivia 10 February 2010	Nauru 30 May 2011
(Plurinational State of)	
Bosnia and Herzegovina 7 May 2010	Netherlands March 2001
Brazil 10 December 2001	New Zealand 3 February 2004
Bulgaria March 2001	Nicaragua 26 April 2006
Burundi 6 June 2013	Niger 21 August 2012
Cameroon 15 September 2014	Nigeria 25 October 2013
Canada April 1999	Norway 26 March 1999
Cabo Verde 26 April 2013	Palau 3 May 2011
Central African Republic 3 September 2013	
Chad 1 June 2012	Panama 14 March 2011
Chile 12 May 2009	Papua New Guinea 11 May 2011
Colombia 17 March 2003	Paraguay 28 March 2003
Costa Rica 2002	Peru 3 April 2002
Croatia 13 March 2003	Poland March 2001
Cyprus March 2001	Portugal March 2001
Czech Republic September 2000	Qatar 1 June 2010
Denmark March 2001	Republic of Korea 3 March 2008
Dominica 9 December 2009	Republic of Moldova 2 June 2010
Ecuador 9 January 2003	Rwanda 27 June 2011
El Salvador 9 February 2010	Samoa 14 February 2011
Estonia March 2001	San Marino 3 April 2003
Finland March 2001	Sao Tome and Principe 2 February 2011
France March 2001	Serbia 11 October 2005
Gabon 29 October 2012	Seychelles 5 November 2012
Georgia 30 March 2010	Sierra Leone 7 April 2003
Germany March 2001	Slovakia March 2001
Ghana 21 April 2006	Slovenia March 2001

Greece	March 2001	Solomon islands	6 May 2011
Guatemala	April 2001	South Africa	17 July 2003
Guinea-Bissau	7 May 2010	Spain	March 2001
Honduras	12 May 2010	Sweden	March 2001
Hungary	March 2001	Switzerland	April 2002
Iceland	September 2000	Thailand	4 November 2011
India	14 September 2011	The former Yugoslav Republic of Macedonia	13 October 2004
Iraq	16 February 2010	Tonga	25 January 2013
Ireland	March 2001	Turkey	March 2001
Islamic Republic of Iran	24 July 2002	Tunisia	28 February 2011
Italy	March 2001	Tuvalu	26 April 2013
Japan	1 March 2011	Ukraine	23 June 2006
Jordan	20 April 2006	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	March 2001
Kazakhstan	28 July 2009	Uruguay	18 March 2005
Kuwait	13 September 2010	Vanuatu	12 May 2009
Latvia	March 2001	Zambia	16 July 2008
Lebanon	17 March 2011	State of Palestine	30 July 2014
Libya	15 March 2012		
Liechtenstein	21 January 2003		
Lithuania	March 2001		

Percentages on regional representation relating to standing invitations (as at December 2014)

United Nations Regional Groups of Member States	Number of standing invitations extended per region (total number of States within that region)	Percentage of standing invitations extended per regional group out of the total of 109	Percentage of standing invitations extended compared to the total number of States within that region
African Group	20 (out of 54 States)	18 per cent	37 per cent
Asia-Pacific Group	22 (out of 53 States*)	20 per cent	41 per cent
Eastern European Group	21 (out of 23 States)	19 per cent	91 per cent
Latin American and Caribbean Group (GRULAC)	18 (out of 33 States)	17 per cent	55 per cent
Western European and Others Group (WEOG)	28 (out of 30 States)	26 per cent	93 per cent
Total	109 (of 193 States*)	100 per cent	

NB. The State of Palestine, accorded non-Member Observer status by General Assembly resolution 67/19 of 29 November 2012, extended a standing invitation to all special procedures on 4 July 2014.

* Kiribati, even though not a member of any regional group, has for statistical purposes been added to the Asia-Pacific Group.

Annex IV

States not yet visited by any mandate holder

Out of the 193 States Members of the United Nations, 167 States (86.5 per cent) have accepted requests for country visits and 166 have been visited by at least one of the special procedures mandate holders. A total of 26 States (13.4 per cent) have never received or accepted any request for a visit by one or more of the special procedures mandate holders.

<i>States never visited, no requests sent (15 in total)</i>	<i>States never visited, despite requests sent (12 in total)</i>
Andorra	Barbados
Antigua and Barbuda	Democratic People's Republic of Korea
Brunei Darussalam	Djibouti
Dominica	Eritrea
Grenada	Guinea
Luxembourg	Lesotho
Micronesia	Libya*
Monaco	Nauru
Palau	Swaziland
Saint Kitts and Nevis	Vanuatu
Saint Lucia	Zimbabwe
Samoa	
San Marino	
Sao Tome e Principe	
Tonga	

* All missions to Libya have been postponed for security reasons.

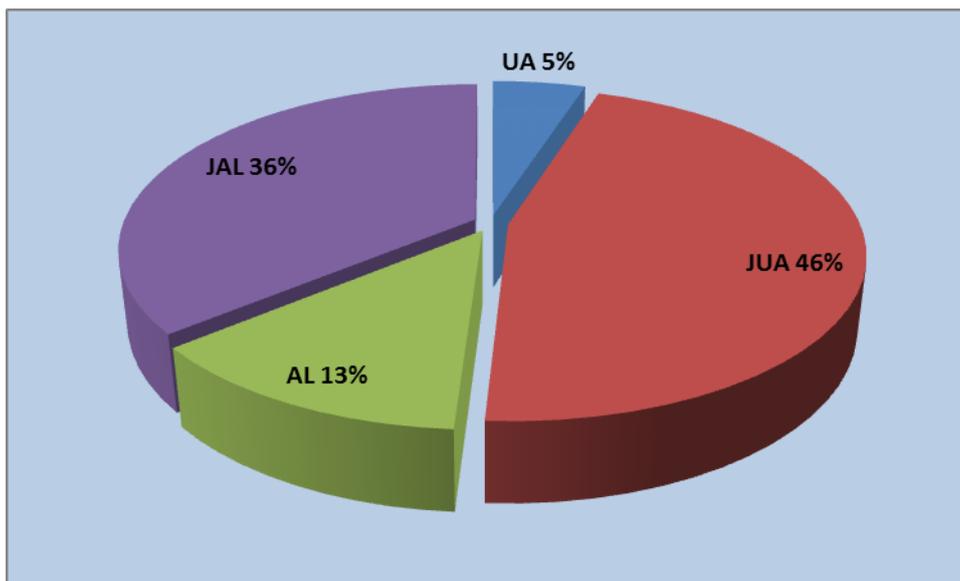
Annex V

Communications

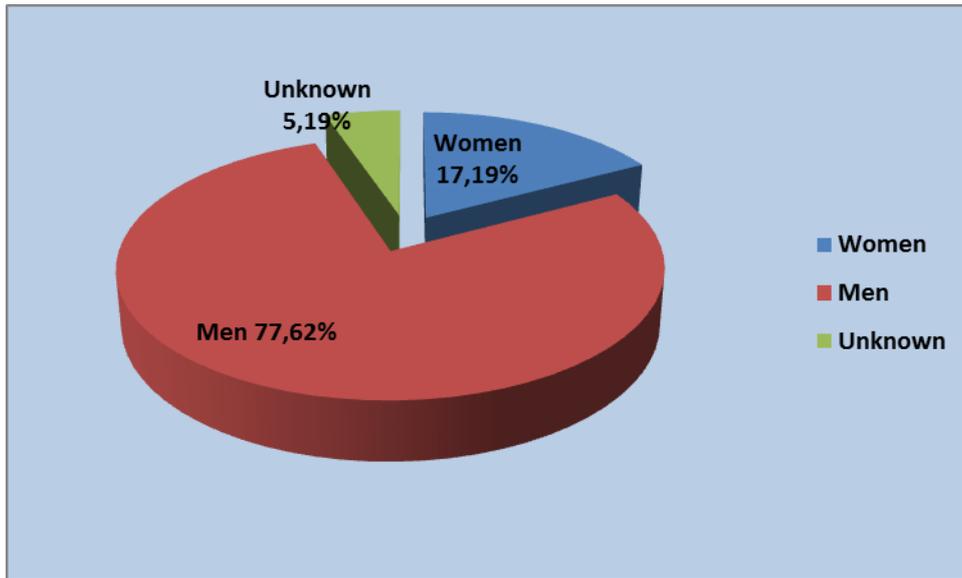
Statistics of communications sent by mandate holders

2014 Basic Figures
553 – Total number of communications sent
81% - Joint communications by two or more mandates
1061 – Individuals covered (17.19% expressly relate to women)
116 – Countries which received communications by 31 December 2014
42.7% - States replies to communications N.B. These statistics do not include data from the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances (WGEID) which uses different working methods.

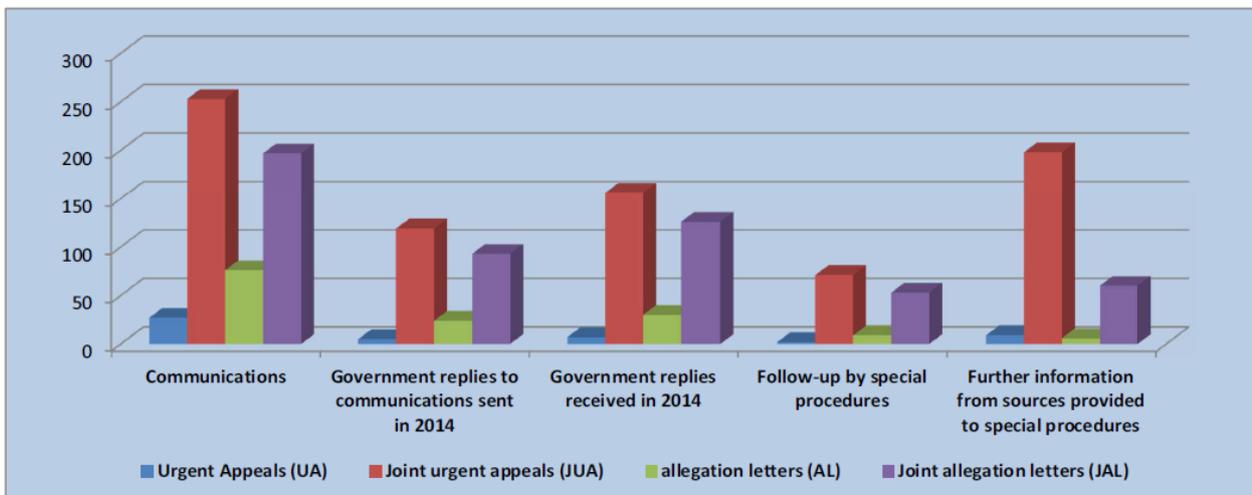
Communications by type 2014



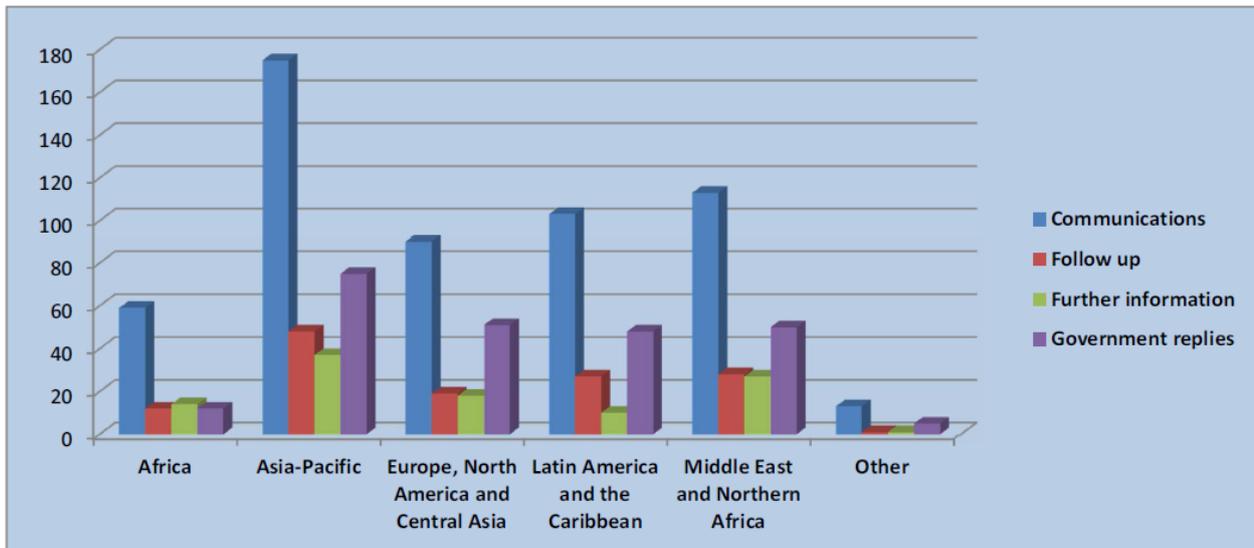
Communications by sex



Communications and follow-up by type of communication in 2014 (by number)



Communications and follow-up by region in 2014 (by number)



Annex VI

Themes addressed in special procedures reports

<i>Mandate</i>	<i>Title</i>
Special Rapporteur on the sale of children , child prostitution and child pornography Ms Maud de Boer-Buquicchio	HRC, 'Overview of six year tenure and main issues relating to the mandate', A/HRC/25/48 (Ms Najat Maalla M'jid)
Special Rapporteur in the field of cultural rights Ms Farida Shaheed	GA, 'Vision and methods of work', A/69/262 HRC, 'Memorialization processes of the events of the past in post-conflict and divided societies, with a specific focus on memorials and museums of history/memory', A/HRC/25/49
Independent Expert on the effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of human rights, particularly economic, social and cultural rights Mr Pablo Bohoslavsky	GA, 'The impact of advertising and marketing practices on the enjoyment of cultural rights', A/69/286 HRC, 'Overview on activities of the mandate 2008-2014', A/HRC/25/50 (Mr Cephass Lumina) HRC, 'Draft commentary on the guiding principles on foreign debt and human rights', A/HRC/25/51 (Mr Cephass Lumina)
Independent Expert on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment Mr John Knox	HRC, 'Impact of non-repatriation of funds of illicit origin on human rights', A/HRC/25/52 (Mr Cephass Lumina) GA, 'Thematic priorities for 2014-2017', A/69/273 HRC, 'Mapping report', A/HRC/25/53
Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living, and on the right to non-discrimination in this context Ms Leilani Farha	HRC, 'Guiding principles to assist States and other relevant actors in addressing the current tenure insecurity crisis faced by the urban poor in an increasingly urbanized world', A/HRC/25/54 (Ms Raquel Rolnik)

Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	GA, 'Outline of some priority themes and areas of interest for the new mandate holder', A/69/274
Mr Michel Forst	HRC, 'Elements of a safe and enabling environment for human rights defenders', A/HRC/25/55 (Ms Margaret Sekaggya)
Special Rapporteur on minority issues	GA, 'Vision and priorities of the Special Rapporteur', A/69/259
Ms Rita Izsák	HRC, 'Ensuring the inclusion of minority issues in post-2015 development agendas', A/HRC/25/56
Special Rapporteur on the right to food	GA, 'Preventing and addressing violence and atrocities against minorities', A/69/266
Ms Hilal Elver	HRC, 'The transformative potential of the right to food', A/HRC/25/57 (Mr Olivier De Schutter)
Special Rapporteur on freedom of religion or belief	GA, 'Vision for the mandate and relevant thematic issues', A/69/275
Mr Heiner Bielefeldt	HRC, 'Tackling manifestations of collective religious hatred', A/HRC/25/58
Special Rapporteur on the promotion and protection of human rights and fundamental freedoms while countering terrorism	GA, 'Tackling religious intolerance and discrimination in the workplace', A/69/261
Mr Ben Emmerson	HRC, 'The use of drones in extraterritorial lethal counter-terrorism operations, including in the context of asymmetrical armed conflict', A/HRC/25/59
Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment	GA, 'The use of mass digital surveillance for counter-terrorism purposes, and implications of bulk access technology for the right to privacy under article 17 of the International Covenant on Civil and Political Rights,' A/69/397
Mr Juan Méndez	HRC, 'The use of torture-tainted information and the exclusionary rule', A/HRC/25/60
Independent Expert on the situation of human rights in Mali	GA, 'The role of forensic science regarding the obligation of States to effectively investigate and prosecute allegations of torture', A/69/387
Mr Suliman Baldo	HRC, 'Political and security situation and institutional reforms undertaken by Mali since the end of the severe crisis triggered in January 2012 and the return to constitutional order,' A/HRC/25/72
Special Rapporteur on the situation of human rights in Myanmar	HRC, 'Reflection on the extent of progress made during the course of the mandate holders six year tenure,' A/HRC/25/64
Ms Yanghee Lee	(Tomás Ojea Quintana)

Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression	HRC, 'Freedom of expression in elections', A/HRC/26/30 (Mr Frank La Rue)
Mr David Kaye	GA, 'The right of the child to freedom of expression', A/69/335 (Mr. Frank La Rue)
Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health	HRC, 'Unhealthy foods and non-communicable diseases', A/HRC/26/31 (Mr Anand Grover)
Mr Dainius Pūras	GA, 'Effective and full implementation of the right to health framework', A/69/299
Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers	HRC, 'Judicial accountability', A/HRC/26/32
Ms Gabriela Knaul	GA, 'Justice and the post-2015 development agenda', A/69/294
Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons	HRC: 'The Kampala Convention: key provisions and the progress made in its adoption and implementation', A/HRC/26/33
Mr Chaloka Beyani	GA, 'The challenges of finding durable solutions for IDPs in urban settings', A/69/295
Independent Expert on human rights and international solidarity	HRC, 'The process of constructing the draft declaration on the rights of peoples and individuals to international solidarity', A/HRC/26/34
Ms Virginia Dandan	HRC, 'Preliminary text of a draft declaration on the right of peoples and individuals to international solidarity', A/HRC/26/34/Add.1 GA, 'The contribution of intl. solidarity to the future SDGs, including an analysis of the proposed draft declaration on the right to international solidarity on three areas of concern relevant to the future goals: overcoming inequality, ending poverty and discrimination: building effective, accountable institutions and peaceful societies; international cooperation: strengthening implementation and revitalizing global partnerships', A/69/366
Special Rapporteur on the human rights of migrants	HRC, 'Labour exploitation', A/HRC/26/35
Mr François Crépeau	GA, 'Human rights of migrants in the post-2015 Agenda', A/69/302
Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions	HRC, 'Protection of the right to life during law enforcement', A/HRC/26/36
Mr Christof Heyns	GA, 'Overview of the activities of the mandate', A/69/265

Special Rapporteur on trafficking in persons, especially women and children	HRC, 'Analysis of the first decade of the mandate', A/HRC/26/37 (Ms Joy Ngozi Ezeilo)
Ms Maria Grazia Giammarinaro	Stocktaking exercise on the work of the mandate on its 10th anniversary, A/HRC/26/37/Add.2 (Ms Joy Ngozi Ezeilo) GA, 'Analysis of the major areas of focus and main achievements of the mandate since its inception', A/69/269 (Ms Joy Ngozi-Ezeilo)
Special Rapporteur on violence against women , its causes and consequences	HRC, 'Violence against women: twenty years of developments within the United Nations', A/HRC/26/38
Ms Rashida Manjoo	GA, 'Violence against women as a barrier to the realization of women's civil, political, economic, social, cultural and developmental rights, and the effective exercise of citizenship rights', A/69/368
Working Group on the issue of discrimination against women in law and in practice	HRC, 'Discrimination against women in economic and social life', A/HRC/26/39
Special Rapporteur on contemporary forms of racism , racial discrimination, xenophobia and related intolerance	HRC, 'Racism on the internet and social media', A/HRC/26/49
Mr Mutuma Ruteere	HRC, 'Combatting glorification of Nazism and other practices', A/HRC/26/50 GA, 'Racism in sports', A/69/340 GA, 'Glorification of Nazism: inadmissibility of certain practices that contribute to fuelling contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance', A/69/334
Special Rapporteur on the situation of human rights in the Democratic People's Republic of Korea	HRC, 'Direction in fulfilling the mandate, building on the findings and recommendations of the commission of inquiry on human rights in the Democratic People's Republic of Korea', A/HRC/26/43
Mr Marzuki Darusman	HRC, 'Preliminary considerations and views about the foundations and context of the mandate', A/HRC/27/46
Independent Expert on the enjoyment of all human rights by older persons	
Ms Rosa Kornfeld-Matte	
Working Group on arbitrary detention	HRC, 'A compilation of national, regional and international laws, regulations and practices on the right to challenge the lawfulness of detention before court', A/HRC/27/47 HRC, 'Military Justice. Over-incarceration. Protective custody', A/HRC/27/48

Working Group on enforced or involuntary disappearances	HRC, 'Activities, communications and cases of the mandate', A/HRC/27/49
Working Group on the use of mercenaries as a means of violating human rights and impeding the exercise of the right of peoples to self-determination	HRC, 'National laws and regulations on private military and security companies in Africa and in Asia', A/HRC/27/50
Independent Expert on the promotion of a democratic and equitable international order	GA, 'The UN's use of private military and security companies', A/69/338 HRC, 'Preliminary study of the adverse impacts of military spending on the realization of a democratic and equitable international order', A/HRC/27/51
Mr Alfred de Zayas	
Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples	GA, 'The right of self-determination', A/69/272 HRC, 'Preliminary reflections on the status of operationalization of international standards related to indigenous peoples', A/HRC/27/52
Ms Victoria Tauli Corpuz	
Special Rapporteur on contemporary forms of slavery , including its causes and its consequences	GA, 'Indigenous peoples' economic, social and cultural rights in the post-2015 development framework', A/69/267 HRC, 'Priorities of the mandate', A/HRC/27/53
Ms Urmila Bhoola	
Special Rapporteur on the implications for human rights of the environmentally sound management and disposal of hazardous substances and wastes	HRC, 'Overview of the mandate', A/HRC/27/54
Mr Baskut Tuncak	
Special Rapporteur on the human right to safe drinking water and sanitation	HRC, 'Common violations of the human rights to water and sanitation', A/HRC/27/55
Ms Catarina de Albuquerque	
Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence	HRC, 'Handbook for realizing the human right to safe drinking water and sanitation', A/HRC/27/55/Add.3 GA, 'Participation in the realization of the human rights to water and sanitation', A/69/213 HRC, 'Prosecution strategies in the aftermath of conflict and/or repression', A/HRC/27/56
Mr Pablo de Greiff	
Working Group of Experts on People of African Descent	GA, 'Reparation for victims in the aftermath of gross violations of human rights and serious violations of international humanitarian law', A/69/518 HRC, 'People of African descent: access to justice', A/HRC/27/68
Special Rapporteur on the situation of human rights in Cambodia	HRC, 'Reflections on the work of the Special Rapporteur for the six years of his mandate,'

Mr Surya Prasad	A/HRC/27/70 (Mr Surya Subedi)
Independent Expert on the situation of human rights in Somalia	HRC, 'Analysis of the human rights situation and emerging issues in Somalia', A/HRC/27/71
Mr Bahame Nyanduga	GA, 'State of freedom of association and the impact of the legal framework and legal practices on non-governmental organizations and human rights defenders in Belarus', A/69/307
Special Rapporteur on the situation of human rights in Belarus	
Mr Miklós Haraszti	

Annex VII

Joint statements

On 18 August 2013, the Coordination Committee issued a press release on the situation of human rights in Egypt.

On 2 October 2013, at the initiative of the Special Rapporteur on the rights of migrants, the Committee facilitated the issuance of an open letter and a press release on the High Level Dialogue on International Migration and Development on behalf of all mandate holders.

On 10 December 2013, the Coordination Committee initiated a declaration on behalf of all mandate holders focusing on cooperation with special procedures and related challenges.

On 20 January 2014, the Chairperson of the Coordination Committee participated in the Special Session of the Human Rights Council on the human rights situation in the Central African Republic and delivered a statement on behalf of the Coordination Committee.

On 21 January 2014, the Coordination Committee issued an open letter in advance of the Geneva II conference on the conflict on Syria.

On 21 February 2014, the Coordination Committee issued a statement on the situation on human rights in Ukraine.

On 23 July 2014, at the request of the Coordination Committee, the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Occupied Palestinian Territories, including East Jerusalem, participated in the 21st special session of the Human Rights Council on the human rights situation in the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem. He delivered a statement on his and the Coordination Committee's behalf.

On 1 September 2014, the Chairperson of the Coordination Committee participated in the 22nd special session of the Human Rights Council on the human rights situation in Iraq in light of abuses committed by the Islamic State in Iraq and the Levant and associated groups and delivered a statement on behalf of the Coordination Committee.

On 10 December 2014, on the occasion of Human Rights Day, special procedures mandate holders issued a joint statement on climate change and human rights.

Annex VIII

Mandate holders attending the twenty-first annual meeting

Thematic mandates

- | | | |
|-----|---|--|
| 1. | Working Group of Experts on People of African Descent | Mireille Fanon-Mendes-France
(France) |
| 2. | Working Group on Arbitrary Detention | Mads Andenas
(Norway) |
| 3. | Special Rapporteur in the field of cultural rights | Farida Shaheed
(Pakistan) |
| 4. | Independent Expert on the promotion of a democratic and equitable international order | Alfred de Zayas
(United States of America) |
| 5. | Working Group on the issue of discrimination against women in law and in practice | Frances Raday
(Israel/United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland) |
| 6. | Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances | Jasminka Dzumhur
(Bosnia and Herzegovina) |
| 7. | Special Rapporteur on the right to education | Kishore Singh (India) |
| 8. | Independent Expert on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment | John Knox (United States of America) |
| 9. | Special Rapporteur on the right to food | Hilal Elver (Turkey) |
| 10. | Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression | David Kaye (United States of America) |
| 11. | Special Rapporteur on freedom of religion or belief | Heiner Bielefeldt
(Germany) |
| 12. | Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health | Dainius Puras
(Lithuania) |
| 13. | Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living | Leilani Farha (Canada) |

14.	Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	Michel Forst (France)
15.	Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers	Gabriela Knaul (Brazil)
16.	Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples	Victoria Lucia Tauli-Corpuz (Philippines)
17.	Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons	Chaloka Beyani (Zambia)
18.	Working Group on the use of mercenaries as a means of violating human rights and impeding the exercise of the right of peoples to self-determination	Patricia Arias (Chile)
19.	Special Rapporteur on the human rights of migrants	François Crépeau (Canada/France)
20.	Special Rapporteur on minority issues	Rita Izsák (Hungary)
21.	Independent Expert on the enjoyment of all human rights by older persons	Rosa Kornfeld-Matte (Chile)
22.	Special Rapporteur on the sale of children, child prostitution and child pornography	Maud De Boer-Buquicchio (Netherlands)
23.	Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and its consequences.	Urmila Bhoola (South Africa)
24.	Independent Expert on human rights and international solidarity	Virginia Dandan (Philippines)
25.	Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions	Christof Heyns (South Africa)
26.	Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment	Juan Ernesto Mendez (Argentina)
27.	Special Rapporteur on the implications for human rights of the environmentally sound management and disposal of hazardous substances and wastes	Baskut Tuncak (Turkey)
28.	Special Rapporteur on trafficking in persons, especially women and children	Maria Grazia Giammarinaro (Italy)
29.	Working Group on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises	Michael K. Addo (Ghana)
30.	Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences	Rashida Manjoo (South Africa)
31.	Independent Expert on the effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of all human rights, particularly economic, social and cultural rights	Juan Bohoslavsky (Argentina)
32.	Special Rapporteur on the human right to safe drinking water and sanitation	Catarina de Albuquerque (Portugal)

Country-specific mandates

- | | |
|---|--|
| 37. Special Rapporteur on the situation of human rights in Cambodia | Surya Prasad Subedi (Nepal) |
| 38. Independent Expert on the situation of human rights in the Central African Republic | Marie-Therese Keita Bocoum (Côte d'Ivoire) |
| 39. Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea | Sheila B. Keetharuth (Mauritius) |

Annex IX

Non-exhaustive list of follow-up activities undertaken by mandate holders in 2014

A. Follow-up concerning communications

In 2014, 135 follow-up communications were sent, out of a total of 553 communications, constituting 24%. In addition, the following mandate holders issued observations on communications:

Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment of punishment	Observations on communications transmitted to Governments and replies received (A/HRC/25/60/Add.2)
Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	Observations on communications transmitted to Governments and replies received (A/HRC/25/55/Add.3)
Special Rapporteur on the right to freedom of assembly and of association	Observations on communications transmitted to Governments and replies received (A/HRC/26/29/Add.1)
Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions	Observations on communications transmitted to Governments and replies received (A/HRC/26/36/add.2)

B. Follow-up country visits

Six mandate holders conducted in total eleven follow-up visits:

Working Group on Arbitrary Detention	Follow-up visit to Italy from 7 to 9 July 2014 (report will be presented to the Human Rights Council at its thirtieth session)
Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons	Follow-up visit to Kenya from 29 April to 7 May 2014 (no separate report will be presented to the Human Rights Council) Follow-up working visit to Côte d'Ivoire from 16 to 20 June 2014 (no separate report will be presented to the Human Rights Council)

	Follow-up visit to Serbia, including Kosovo ^a , from 9 to 12 October 2013, of which the report was presented to the Council at its twenty-sixth session (A/HRC/26/33/Add.2)
Special Rapporteur on the human rights of migrants	Follow-up visit to Italy from 2 to 5 December 2014 (report will be presented to the Human Rights Council at its twenty-ninth session)
	Follow-up visit to Malta from 6 to 10 December 2014 (report will be presented to the Human Rights Council at its twenty-ninth session)
Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance	Follow-up visit to Mauritania from 2 to 8 September 2013 (A/HRC/26/49/Add.1)
Special Rapporteur on the sale of children, child prostitution and child pornography	Follow-up visit to Honduras from 21 to 25 April 2014 (A/HRC/25/48/Add.1)
Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and consequences	Follow-up visit to Kazakhstan from 25 to 27 March 2014 (A/HRC/27/53/Add.2)
	Follow-up visit to Mauritania from 24 to 27 February 2014 (A/HRC/27/53/Add.1)
Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman and degrading treatment or punishment	Follow-up visit to Tunisia from 4 to 6 June 2014 (report will be presented to the Human Rights Council at its twenty-eighth session)
	Follow-up visit to Tajikistan from 10 to 13 February 2014 (report will be presented the Human Rights Council at its twenty-eighth session)
	Follow-up visit to Uruguay from 2 to 6 December 2012 (A/HRC/22/53/Add.3)

C Follow-up consultations, workshops and other meetings

Three mandate holders took part in follow-up consultations, workshops and other meetings:

The Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment

Round-table discussions with civil society and high-level Government representatives, held during follow-up visits by mandate holders to Tajikistan and Tunisia in February and June 2014 respectively.

^a All references to Kosovo in the present report should be understood to be in full compliance with Security Council resolution 1244 (1999), without prejudice to the status of Kosovo.

The Special Rapporteur on freedom of religion or belief	<ul style="list-style-type: none"> - Interreligious round table, held in Cyprus, on 12 September 2013. - Round table with religious communities and civil society organizations, held in the Republic of Moldova, during a working visit to the country, from 15 to 18 May 2014.
---	--

D. Follow-up reports

Three Special Rapporteurs and one Working Group presented reports in which they followed up on their recommendations made to States:

Working Group on enforced or involuntary disappearances	Follow-up report to their country missions to Argentina and Bosnia and Herzegovina (A/HRC/27/49/Add.2)
Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons	<p>Follow-up report on Georgia (A/HRC/26/33/Add.1)</p> <p>Follow-up report on Serbia, including Kosovo (A/HRC/26/33/Add.2)</p>
Special Rapporteur on trafficking in persons, especially women and children	<p>Report analyzing the achievements of the first decade of the mandate (A/HRC/26/37)</p> <p>- Report analyzing the major areas of focus and main achievements of the mandate since its inception (A/69/33797)</p>
Special Rapporteur on extreme poverty and human rights	- Addendum to report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights, Magdalena Sepúlveda Carmona, Summary of activities of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights, 2008-2014 (A/HRC/26/28/Add.3)

E. Other follow-up activities

One mandate holder undertook other additional follow-up activities:

Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman and degrading treatment or punishment	<p>Follow-up publication: Torture in Health-Care Settings: Reflections on the Special Rapporteur on Torture's 2013 Thematic Report, February 2014, Washington D.C., released February 2014.</p> <p>Follow-up publication: Next Steps Towards a Human Rights Penitentiary System in Uruguay: Reflections on the Implementation of the 2009 and 2013 Recommendations of the United Nations Special Rapporteur on Torture, released in September 2014.</p>
--	---

Annex X

Statement by the Chairperson of the Coordination Committee

We, special procedures mandate holders, have taken note with interest of Human Rights Council resolution 26/11, adopted on 23 June 2014, on the “protection of the family”, and the panel discussion on 15 September 2014.

We note with appreciation the emphasis on the structural problems of care responsibilities and the need to redistribute them not only between women and men, as was established by CEDAW in 1980, but also between the family and the State. We are also reassured that in the panel discussion, there was general acceptance that families are diverse and in this context, there should be no discrimination; and that violence within the family should be eliminated. We trust that the Human Rights Council will incorporate these positive elements in all its future work, in accordance with international standards.

Yet we want to express our concern regarding the fact that the resolution made no reference to women’s right to equality within the family and the panel discussion erroneously equated the protection of the family with the protection of the rights of individual members of the family, in particular the rights of women to equality.

We recall that the right to equality between women and men in the family is guaranteed under the Universal Declaration of Human Rights, the International Covenants on Civil and Political Rights and Economic, Social and Cultural Rights, and the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women.

We therefore call on the Human Rights Council to ensure that in all future resolutions, concept notes and reports on the issue of the family, the right to equality between women and men and between girls and boys within the family be explicitly included as a fundamental human right.
